

**Rapport n°2 :**

**Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 17 décembre 2020**

<b>Rapporteur(s)</b>	Dominique GREVEY Président d'UBFC
<b>Service – personnel référent</b>	
<b>Séance du Conseil d'administration</b>	14 janvier 2021

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

**Ordre du jour :**

1. Approbation des verbatim des Conseils d'administration .....	3
a) du 5 novembre 2020 .....	3
b) du 19 novembre 2020 .....	3
c) du 2 décembre 2020 .....	3
2. Approbation du budget initial 2021 .....	4
3. Approbation de la procédure de dématérialisation des bulletins de paie via l'ENSAP ..	14
4. Autorisation du Président d'UBFC à déposer des demandes de subvention notamment auprès de la Région via la Plateforme Olga .....	14
5. Délégation du Conseil d'administration vers le Président d'UBFC .....	15
6. Point budgétaire concernant le Pôle régional de Santé publique .....	16
7. Dépôt de projets de la Graduate School EIPHI au règlement d'intervention « I-SITE 2021 » de la Région.....	18
8. Dépôt de projets du Labex LipSTIC au règlement d'intervention « I-SITE 2021 » de la Région .....	23
9. Capacités d'accueil, calendrier et modalités de sélection en première année du diplôme national de Master à UBFC pour l'année universitaire 2021-2022 .....	24
10. RITM'Hyc : 7 <sup>ème</sup> levier de transformation du projet RITM-BFC .....	26
11. Dépôt de demandes de contrats doctoraux par UBFC en réponse au Règlement d'intervention « Recherche 2021 » de la Région .....	29
12. Calendrier des Conseils d'administration d'UBFC – janvier à juillet 2021.....	32
13. Questions diverses .....	32

*(La séance est ouverte à 14 h 37, Amphithéâtre – 32 avenue de l’Observatoire à Besançon, sous la présidence de M. Dominique Grevey, Président de la ComUE UBFC)*

- : - : - : - : - : - : -

**M. Grevey.**- Chers collègues, je vous remercie pour votre présence. Pour l’instant, il nous manque une personne pour avoir le quorum physique pour le vote du budget, mais nous en discuterons tout de même et nous ferons le vote si jamais nous atteignons le quorum.

Monsieur Desfontaines ?

**M. Desfontaines.**- J’aimerais prendre la parole au nom de ma liste.

Mesdames, Messieurs les administrateurs, administratrices provisoires, nous ne sommes que de passage. Nous sommes inquiets pour l’avenir de notre ComUE. Nous sommes même en colère ; mes collègues sont absents pour le signifier.

Nous sommes en colère parce que nous avons été exclus de la commission des statuts. Imaginez une commission parlementaire constituée seulement de la majorité et de quelques alliés d’extrême droite. Qu’est-ce que cela dit de la démocratie de nos instances ?

De cette commission dépendra le futur de notre ComUE. Ce qui se passe là ne laisse rien présager de bon quant à l’avenir de la démocratie dans nos instances et la représentation des personnels dans ces instances.

Monsieur Grevey, ce n’est pas votre proposition d’hier, votre largesse princière, d’accorder une place supplémentaire à notre liste dans la commission qui résoudra des dysfonctionnements internes de la ComUE.

Sachez que nous sommes bien décidés à tout faire pour éviter la surconcentration des pouvoirs, la déconnexion grandissante entre les réalités du terrain et les nouvelles instances, la rupture des liens entre enseignement et recherche, la mise à l’écart de la recherche critique et des thématiques moins en phase avec les objectifs gouvernementaux ou ceux des entreprises privées.

Sachez que nous sommes bien décidés à rendre public ce qui se passe dans nos instances, les dysfonctionnements que nous constatons.

Pour ma part, je vais quitter le conseil d’administration parce que je ne souhaite pas voter l’ensemble des décisions du jour.

**M. Grevey.**- Monsieur Guinebert.

**M. Guinebert.**- Je me joins au discours qui vient d’être tenu par mon collègue et qui a été fait par la liste concurrente à la vôtre.

Par ailleurs, vous avez parlé de quorum, c’est donc avec amertume que, pour ma part, je prends la décision également de quitter cette assemblée pour tout faire pour que le quorum ne soit pas atteint. Ce n’est pas un acte de défiance mais bien un avertissement quant au fonctionnement de cette ComUE. J’ai à cœur qu’elle fonctionne pour les étudiants et pour la recherche, mais malheureusement, les séances que nous avons eues jusqu’alors ne nous laissent rien présager de bon. C’est donc un avertissement.

Je vais donc quitter la séance et je vous souhaite d’agréables discussions pour la suite.

**M. Desfontaines.**- Je vous souhaite une bonne fin de journée à toutes et tous.

**M. Grevey.**- Merci, à vous également.

*(Départ de Messieurs Desfontaines et Guinebert).*

Vous avez compris que nous n'aurions pas le quorum pour parler du budget. On vous proposera donc une séance pour le budget en dématérialisé dès début janvier. Ce sera quelque chose qui ira assez vite, si vous en êtes d'accord. Pour cela, je vous propose qu'on en discute déjà aujourd'hui pour que la plupart des questions aient été abordées. On rouvrira le débat au prochain CA où on parlera du budget, bien entendu, mais cela nous permettra déjà d'avancer pour aller plus vite.

Je vais commencer par quelques informations générales.

La feuille que vous avez à l'écran, en haut à droite, vous présente la dernière infographie qui a été éditée par UBFC, plus exactement le collège doctoral sous la direction de Philippe Lutz, Directeur du collège doctoral. Il s'agit de la récapitulation de plusieurs enquêtes qui ont été demandées par le ministère et d'autres instances, qui ont été mises en forme au sein d'un document qui est tout à fait intéressant. Vous pourrez le récupérer sur le site d'UBFC en première page.

C'est un document qui nous permet de voir où sont les doctorants, d'où ils viennent, ce qu'ils font après, leur taux de satisfaction, etc. Je trouve que c'est un très bel ouvrage qui nous permet d'avoir une vision du doctorat à UBFC.

Sinon, dans les informations générales, nous avons eu la cérémonie de signature de la convention entre UBFC et le CNRS et sa déclinaison entre les établissements membres et UBFC. Nous avons signé symboliquement la deuxième convention puisqu'elle n'est pas passée formellement dans le conseil d'administration. On l'a fait pour bien marquer l'aspect politique concernant justement la politique de site avec le CNRS.

Cette convention UBFC / établissements membres ne sera valide qu'une fois qu'elle sera passée dans tous les CA des établissements, sachant que nous passerons en dernier. Je crois que le prochain CA de l'ENSMM doit être en mars, nous la passerons donc juste après, donc sans doute au mois de mars également. Mais je voulais vous avertir.

C'est une convention que l'on a réussi à finaliser quasiment la veille du 15 décembre, c'était donc un peu difficile. Et politiquement, comme le PDG du CNRS était ici, il nous paraissait tout de même difficile de ne pas montrer qu'il y avait un accord fort avec le CNRS.

En tout cas, Antoine Petit a pu mesurer ce qui se passe sur le site en termes de sciences et il nous a proposé de nous accompagner lors du passage devant le jury I-Site au mois de juin. Il a dit qu'au vu des avancées que nous avons eues, il serait très content de venir avec nous. Il ne nous restera plus qu'à solliciter, *via* la Présidente du centre INRAE Bourgogne-Franche-Comté, la présence du PDG, Monsieur Mauguin.

**Mme Munier-Jolain.** - Je l'ai déjà sollicité.

**M. Grevey.** - Merci.

Cette signature est importante sur le plan politique, mais elle est également importante sur le plan opérationnel parce qu'elle va nous permettre de délivrer des délégations de signature aux directeurs d'unité, aux responsables administratifs des unités qui sont des unités mixtes avec le CNRS. Cela devrait donc améliorer la fluidité des actions dans les laboratoires.

Nous allons également engager un travail avec le CNRS et les responsables administratifs des laboratoires pour essayer de voir comment simplifier les procédures et les processus, comment faire en sorte que le système soit un peu plus doux pour l'ensemble des acteurs. C'est là aussi quelque chose qui va être très important pour notre site.

Nous avons également eu, la semaine dernière, un retour de l'ANR et je remercie Alain Dereux, ici présent, pour tout le travail qu'il a mené avec l'ANR pour réussir à faire en sorte que nous ayons une dotation pour l'année 2021. Comme vous le verrez, nous allons avoir 11,4 millions d'euros pour l'année 2021, ce qui est inespéré. Il s'est battu comme un beau diable et c'est très bien.

Nous avons également réussi à converger avec le ministère pour la partie hybridation des formations. Nous en parlerons tout à l'heure dans l'un des rapports. C'est ce qu'on appelle RITM'Hyc, où on avait gagné 1 million d'euros. Frédéric Muyard vous présentera ce dossier.

C'est en train de converger, je crois même que la convention est prête à être signée.

Maintenant, les Graduate School pour le projet qu'on appelle SFRI (Structuration de la Formation par la Recherche dans les Initiatives). Pour ceux qui ne sont pas habitués aux Graduate School, donc les Français en général, c'est l'association master-doctorat en lien avec la recherche.

Nous avons gagné un appel à projets en début d'année. Des négociations sont en train d'être menées par Maxime Jacquot, qui est le porteur de projet et qui est vice-président formation, transformation pédagogique, avec l'ANR pour que l'on réussisse à concrétiser le fait qu'on a gagné un appel à projets, c'est-à-dire que l'on puisse arriver jusqu'à la signature d'une convention.

Donc beaucoup de choses se passent dans le bon sens.

Le plan de relance. Quand je parle du plan de relance, je ne parle que des actions qui sont liées à la préservation de l'emploi. Dans la préservation de l'emploi, je crois même que l'on dit « de l'emploi scientifique ».

Un appel a été lancé très récemment pour des remontées avant le 30 décembre. Il y aura peut-être plusieurs vagues, mais en tout cas il y a une première vague pour le 30 décembre. Il y aura 1 400 possibilités de mises en porosité des entreprises avec les laboratoires de recherche, c'est-à-dire la possibilité de créer des projets de recherche partenariale entre un laboratoire et une entreprise et le fait que les personnels de l'entreprise qui vont aller à l'intérieur du laboratoire universitaire pour travailler puissent voir une partie de leur salaire subventionnée. Après, il y a différents niveaux et cela va également dans l'autre sens, donc des jeunes docteurs qui peuvent aller dans les entreprises avec une subvention.

L'idée du gouvernement, dans cette opération, c'est d'essayer de préserver l'emploi scientifique dans les entreprises à un moment critique où on pourrait voir naturellement les entreprises se désengager de ce côté-là.

Les emplois sont financés de l'ordre de 80 %, cela dépend beaucoup des situations et certaines des possibilités sont réservées aux PME.

Voilà pour les informations diverses que je voulais vous présenter.

## 1. Approbation des verbatim des Conseils d'administration

a) du 5 novembre 2020

b) du 19 novembre 2020

c) du 2 décembre 2020

**M. Grevey.**- L'ordre du jour est assez copieux. Nous avons, pour commencer, l'approbation des verbatim du CA.

J'en suis bien désolé parce que nous avons à valider le verbatim du CA du 5 novembre qui s'est fait sous l'ancienne mandature. C'était le dernier CA de l'ancienne mandature. Cela peut paraître un peu particulier, un peu bizarre, mais l'affaire est ainsi faite.

Est-ce que vous avez des remarques, des questions ?

Si vous n'avez pas de remarque, ni de question, je vous propose de voter en bloc pour les trois verbatim. Est-ce que cela peut vous convenir ? (*Approbation générale*).

Si cela vous convient, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Je vous remercie pour ce premier élément.

## 2. Approbation du budget initial 2021

**M. Grevey.**- Nous allons ensuite au dossier n° 2 qui est le budget initial. Je vous rappelle que nous ne le voterons pas formellement, nous ferons une séance en dématérialisé. Il n'empêche que nous allons présenter les éléments, que nous allons pouvoir discuter de sorte que les choses aillent plus vite ensuite, d'autant que toutes les personnes des services sont présentes.

Avant de parler du budget, en préliminaire nous allons présenter un peu ce qu'est UBFC.

Il s'agit surtout de bien comprendre qu'UBFC n'est pas une université comme une autre, c'est-à-dire que ce n'est pas une université comme l'université de Franche-Comté si on est à Besançon.

Les dotations qui viennent au niveau d'UBFC sont principalement des dotations que l'on dit fléchées. C'est-à-dire que ce sont des projets de recherche, quelquefois des projets de formation qui vont être obtenus par des équipes, soit un laboratoire seul, soit un groupe de laboratoires, etc., qui font que le budget est très contraint et est quasiment limité à ces projets de recherche et de formation qui sont portés par des équipes des établissements membres.

On va commencer par parler des projets contrats de recherche Région, ANR (Agence Nationale de la Recherche), H2020 (Europe), FEDER (fonds européen géré par la Région).

Je vais parler sous le contrôle de Claudia Laou-Huen qui a préparé les transparents pour vous donner quelques chiffres clés qui vont vous éclairer sur cet ensemble. Si je dis des bêtises, n'hésitez pas.

Depuis 2017, nous avons engrangé pour 41,6 millions de contrats de recherche hors PIA (Plan d'Investissement d'Avenir).

Au niveau de l'ANR, cela signifie que nous avons eu 94 projets ouverts sur les 114 obtenus. Pourquoi y a-t-il une différence de 20 ? Tout simplement parce que nous en avons obtenu 25 cette année et il en a encore 20 qui n'ont pas été contractualisés formellement avec l'ANR.

Sur ces 114 projets obtenus, on en a une moitié qui est coordonnée par des équipes de Bourgogne-Franche-Comté, ce qui est très bien.

En termes de consommation de crédits, en fonction des années des appels à projets, on voit que pour les projets qui ont débuté en 2017 on a consommé 52 % des crédits, ensuite 30 %, puis nous sommes à 6 % pour l'année 2019, sachant que nous avons un retard lié à la crise sanitaire.

Le fait que les dépenses soient en retard est un élément très important parce que les services centraux d'UBFC fonctionnent grâce - en forte partie - à ce qu'on appelle les frais de gestion. C'est-à-dire que lorsqu'on a des contrats avec l'ANR, on a 8 % de frais de gestion qui sont utilisés pour le fonctionnement des services financiers, RH, etc., voire l'embauche de personnels pour le fonctionnement. Si on a des diminutions dans les consommations, les frais généraux sont diminués. C'est donc un élément d'attention important.

Ensuite, au niveau de l'Europe, nous avons gagné 26 projets depuis 2017, 23 sont ouverts, ce qui fait à peu près 6 par an. Vous avez les taux de consommation.

Si on regarde du côté de la Région, qui est un gros fournisseur de subventions pour les équipes de recherche - et on l'en remercie -, c'est à peu près le même niveau que l'ANR hors PIA et c'est plus que l'Europe, sachant qu'on aimerait bien que ce soit encore plus pour l'Europe. En tout cas, du côté de la Région, on voit qu'on a environ 180 doctorants et post-docs en action avec un certain nombre de parcours, notamment les itinéraires chercheurs-entrepreneurs qui sont des doctorants qui suivent en même temps une formation à la gestion des entreprises, ou à l'administration des entreprises. Nous avons également les jeunes chercheurs entrepreneurs. Il s'agit de l'ancienne appellation, tout comme les docteurs entrepreneurs qui était l'ancienne appellation de la Région. La nouvelle appellation est « itinéraire chercheur entrepreneur », les anciennes étaient « docteur

entrepreneur » ou « jeune chercheur entrepreneur » selon qu'on était dans l'ex-Bourgogne ou dans l'ex-Franche-Comté.

Nous avons également des cofinancements apportés grâce au FEDER sur des projets qui peuvent être des projets PIA ou des projets ANR. Dans le LabEx LipSTIC et l'EUR (École Universitaire de Recherche) EIPHI, on voit un petit million d'euros de projets ANR ainsi que des projets I-Site. C'est-à-dire que la Région vient compléter les financements I-Site pour nous aider à avancer.

En termes de frais de gestion, vous avez l'explication sur cette diapo. Une partie revient à UBFC pour les actions qu'elle mène et ensuite une partie revient aux établissements hébergeurs parce qu'eux aussi ont des frais pour le chômage, le téléphone, etc., donc ce genre de choses. Là, je ne suis pas très au point.

Si on regarde comment se répartissent les projets en nombre par pôle thématique, on voit qu'il y a une forte différenciation en fonction des pôles thématiques. Le pôle SFAT (Sciences Fondamentales Appliquées et Technologie) est le pôle vers lequel on a le plus de projets. Je crois que ce « plus de projets » est lié au fait qu'il y a le plus de thèses au niveau régional et c'est là également où on a le plus d'ANR.

Pour les autres pôles, on a des représentations assez équilibrées.

Sur le schéma de droite, vous avez les trois pôles connectés aux sciences humaines rassemblés, le pôle de Sciences Humaines et Sociales, le pôle Lettres, Langues, Communication et le pôle Droit, Gestion, Economie politique. Cela vous donne une petite idée de ce qui se passe.

Au niveau des contrats ANRS, on indique 114 contrats portés par UBFC depuis 2017, avec un profil type des contrats ANR, c'est-à-dire que chaque contrat rapporte en moyenne 160 000 € aux équipes. Dans ces 160 000 €, vous avez les 8 % de frais de gestion qui sont très importants pour les services d'UBFC. Vous avez ensuite la répartition.

On remarque que la composante « personnel » est la composante la plus importante.

On a un petit déficit en Bourgogne-Franche-Comté, c'est-à-dire que nous avons peu de coordinatrices de projets ANR. C'est pour moi une chose sur laquelle il va nous falloir travailler parce qu'on parle beaucoup d'égalité, de parité, mais la réalité est encore toute autre. Je proposerai donc qu'on essaie d'avancer un peu sur ce sujet.

Sinon, les projets vous sont présentés en bas à gauche en fonction des outils, avec beaucoup de projets dans le domaine PRC (Programme de Recherche Collaborative) entre entités publiques. Ensuite, vous avez les PRCE en gris à l'écran, ce sont des programmes de recherche collaboratives avec les entreprises. Vous avez les JCJC (jeunes chercheuses / jeunes chercheurs). Les PRCI sont les programmes collaboratifs à l'international.

Ensuite il y en a d'autres : le MRSEI, c'est la mise en place de réseaux européens ou internationaux, sauf erreur, les LabCom, c'est fabriquer un laboratoire de recherche commun avec les entreprises et bien d'autres projets qui sont des projets plus spécifiques. lorsqu'on parle d'Ecophyto, par exemple, c'est plutôt sur la transition écologique.

Pour les contrats H2020, c'est-à-dire les contrats au niveau de l'Europe, on indique 26 contrats. Vous avez une représentation des différents types de contrats. Vous avez les laboratoires qui sont impliqués dans ces contrats, ainsi que la répartition moyenne des contrats, c'est de l'ordre de 300 000 € par partenaire. Sont indiqués des laboratoires et on voit « université de Bourgogne » et « université de Franche-Comté », ce n'est pas qu'on les considère comme des laboratoires, c'est simplement que ce sont les missions de culture scientifique d'un côté et la Fabrikà de l'autre, ce sont donc les entités qui s'intéressent à la culture scientifique technique et industrielle. Il faut savoir qu'au niveau européen, c'est en Bourgogne-Franche-Comté que l'on pilote « La nuit européenne des chercheurs » qui est une réussite très importante abondée par le Conseil régional. J'en profite pour le remercier à nouveau.

Ensuite, il y a un gros morceau. On ne va pas tout vous présenter, c'est simplement pour que vous ayez une vue d'ensemble. Ce gros morceau est relatif aux programmes I-Site. Je vais proposer à Madame Miguel de s'exprimer.

**Mme Miguel.-** Bonjour. Je vais vous expliquer comment sont répartis les crédits I-Site.

Les crédits I-Site sont répartis sur deux périodes.

Sur la période 2016-2020, I-Site a bénéficié de 32,6 millions d'euros. Ce sont là des crédits alloués aux projets de recherche formation et à d'autres actions que je vous expliquerai un peu plus tard. Et comme l'a dit Monsieur Grevey précédemment, I-Site va bénéficier d'une dotation supplémentaire pour un an à hauteur de 11,4 millions d'euros. Ce qui représente un budget total à allouer à des projets de recherche, de la formation, etc., de 44 millions d'euros auxquels s'ajoutent 3 millions de frais de gestion.

Des crédits sont alloués hors recherche et formation pour la dotation sur la période 2016-2020. 31 % de ces crédits sont dédiés à l'équipe de gestion et de suivi du projet dont je fais partie. 28 % sont alloués aux relations internationales. C'est un budget dédié à la promotion d'UBFC à l'international, à l'accueil des étudiants et des *Tenure tracks*. Il y a également, dans cette partie, un budget pour la mise en place d'alliances avec les universités étrangères, notamment des thèses en cotutelle et des bourses de mobilité entrante et sortante.

I-Site a octroyé 10 thèses aux écoles doctorales. Ce sont des thèses qui ont été octroyées sur dossier, ce qui représente 21 % des crédits. Ensuite, on a des crédits pour le campus numérique. Il s'agit par exemple de la solution de vote électronique dont peut bénéficier UBFC, le système de visio qui a été mis en place lors de la création d'UBFC, le site internet, du matériel, etc.

On a un budget communication dédié à la signalétique d'UBFC dans les établissements membres, à la mise en place de colloques, etc.

On a encore un budget pour les experts internationaux, ce sont les experts qui ont évalué les dossiers I-Site lors des appels à projets.

On a un budget pour le réseau Alumni qui est mis en place, qui a été déployé l'année dernière et cette année avec la création de la plateforme Alumni.

**M. Grevey.-** Je vais me permettre de compléter.

I-Site permet de financer une partie des postes des personnels qui sont au sein des services, ici, à UBFC, ce qui est fortement appréciable.

**M. Piat.-** C'est ce qui explique les 31 % sur la diapositive sur l'équipe de gestion ?

**Mme Miguel.-** Sur l'équipe de gestion et de suivi, il y a six personnes.

**M. Piat.-** Cela fait un gros volume.

**Mme Miguel.-** Oui.

La répartition des crédits de recherche a été faite de la manière suivante : 16 % des crédits ont été alloués lors de l'appel à projets 1 où il y a eu 17 projets lauréats. Lors de l'appel à projets 2, il y a eu 33 projets lauréats, ce qui représente 39 % des crédits de recherche. Pour l'appel à projets 3, 24 projets ont été lauréats, pour une allocation de 38 % des crédits. On a également financé trois projets intégrés, un projet par axe I-Site, pour 7 % des crédits.

Les crédits I-Site sont alloués par type de projet. C'est le Copil I-Site qui décide au préalable l'enveloppe qui sera allouée aux types de projets lors des appels à projets. Par exemple, les Coach bénéficient d'une enveloppe de 600 000 €, les *Tenure tracks* : 450 000 €, les projets industriels et les BFV Senior Fellowship : 400 000 €, les UBFC Junior Fellowship : 180 000 € et les projets émergents interdisciplinaires et les projets blancs peuvent bénéficier d'une enveloppe de 150 000 €. Il s'agit des enveloppes maximums dont ils peuvent bénéficier.

Comme je vous le disais, on a aussi des crédits pour la formation.

Lors des trois appels à projets, 16 masters ont été lauréats, ce sont les masters en anglais. Ceci pour une allocation de crédits à hauteur de 4 550 000 €, ce qui représente

72 % des crédits de la formation. Sont en train de se déployer des actions de renforcement des licences permettant d'intégrer les masters I-Site, ce sont principalement des heures de cours et du fonctionnement courant pour les enseignements, ce qui représente 8 % du budget formation.

I-Site octroie des bourses de mobilité entrante et sortante pour les étudiants des masters. Pour les bourses de mobilité entrante, ce sont des étudiants étrangers qui bénéficient de bourses au mérite. Il y a aussi des bourses de mobilité sortante pour financer des stages à l'étranger. Le budget formation représente 6,3 millions d'euros.

Depuis 2018, on a mis en place et payé 158 bourses de mobilité entrante et 75 bourses de mobilité sortante.

Ensuite, on a prévu de vous présenter ce qu'on voulait ouvrir en crédits pour 2021 pour I-Site. Est-ce que vous voulez qu'on en parle aujourd'hui ?

**M. Grevey.-** Oui.

**Mme Miguel.-** Il est prévu qu'on ouvre 2 950 000 € en fonctionnement, 790 000 € en investissement et 4 095 000 € en personnel.

Comme vous le voyez sur le diagramme, la part des crédits de recherche en personnel est de 50 %, en fonctionnement de 38 % et 12 % en investissement. Et pour les crédits « siège », donc les actions que je vous ai détaillées tout à l'heure, il est prévu d'ouvrir 359 000 € en fonctionnement, 22 000 € en investissement et 1 077 000 € en personnel. La masse salariale pour le siège représente donc 74 % des crédits I-Site.

Sur 2021, il est prévu de reverser 1 521 000 € pour les thèses masters et la mise en place du renforcement des licences dans quatre établissements (uB, UFC, BSB et AgroSup).

On mettra également en place des bourses de mobilité sortante et entrante pour 306 000 € en fonctionnement.

**M. Grevey.-** Le montant que vous voyez ici est le montant que l'on présente au budget initial, étant entendu qu'on vous a dit tout à l'heure qu'il y avait 11,4 millions qui allaient arriver, ce que nous avons appris récemment. En gros, c'était la semaine dernière et la validation est arrivée hier parce que c'était un peu compliqué. On fera donc des budgets rectificatifs par la suite.

**Mme Miguel.-** Le Copil I-Site doit allouer les crédits et cela doit être voté au plus tard le 31 janvier 2021.

**M. Genelot.-** Est-ce que le travail sur les statuts et ce qui va se passer au niveau de la ComUE peut entraîner un montant supplémentaire alloué par l'I-Site ou est-ce vraiment le montant pour 2021 ?

**M. Grevey.-** Là, c'est le budget initial.

**M. Genelot.-** Mais est-ce qu'on aura plus de fonds alloués par l'I-Site si la mise en place des statuts se fait, par exemple ?

**M. Dereux.-** Je suis le vice-président I-Site, je peux répondre.

Le supplément de 11,4 millions qui n'est pas compris sur le transparent que vous avez à l'écran, c'est sur la part des 32,5 millions 2016-2020, ce sont les reliquats liés à cela, qui sont reportés en 2021 parce que nous avons une extension du contrat qui devait initialement se terminer le 21.12.2020, qui a été reporté au 31 juillet 2021 pour cause de Covid.

Pour la même cause, le jury qui doit évaluer la fin de phase probatoire d'I-Site ne viendra qu'au printemps, comme le Président a déjà dû vous l'expliquer.



Jusqu'au 31 juillet, comme il y a une allonge des crédits qui va de pair avec le fait que la date est reportée, les 11,4 millions sont acquis au titre des intérêts que nous n'avons pas encore perçus sur le capital du PIA. Il y a en effet des intérêts qui sont calculés jusqu'au 31 juillet 2021, sachant que ce n'est pas exactement 7 mois mais un peu plus parce qu'il y a eu une erreur de l'ANR par le passé qui fait qu'elle n'avait pas compté du 1<sup>er</sup> janvier au 22 avril 2016. Il y a le rattrapage d'une somme qu'elle aurait dû nous donner précédemment.

Ce qui fait qu'en gros, nous avons des crédits pour environ 11 mois et quelques jours.

Les 11,4 millions, c'est donc jusqu'au 31 juillet 2021.

Si I-Site est pérennisé, il y aura davantage d'argent au titre de 2021 du fait qu'on va nous compter les intérêts de la dotation du PIA pour la période du 1<sup>er</sup> août au 31.12.2021 et ensuite, sur 2022, nous aurons un rythme de croisière.

Est-ce que cela répond à la question ?

**M. Genelot.**- Oui, totalement. Merci.

**M. Grevey.**- Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les ressources de façon globale ?

**M. Piat.**- J'ai une question par rapport à ce qui est marqué dans le rapport sur l'ANR. On anticipe donc un certain succès au niveau de l'ANR en termes de projets qu'il va falloir gérer. C'est une bonne nouvelle. On anticipe des succès, c'est donc une bonne chose. Par contre, par rapport à l'organisation interne de l'équipe gérante, est-ce que cela se traduit par la budgétisation d'actions d'embauches ou d'organisation interne de l'équipe ou de restructuration de phases de dialogue avec les établissements membres pour la gestion, etc. ? Il s'agit là d'une question organisationnelle.

**M. Grevey.**- C'est une très bonne question que je voulais aborder avant de laisser la parole à Monsieur Noirjean et Madame Debiez qui vont venir vous parler du budget.

Nous avons engagé une réflexion sur la réorganisation des services de façon à essayer de sortir du fonctionnement qui a été mis en place initialement avec peu de projets. On a gardé ce fonctionnement, on l'a fait évoluer un petit peu et maintenant, comme on est dans une phase où on y voit plus clair, il faut qu'on se réorganise pour être plus efficace et surtout que les personnels souffrent moins. Ce qui veut dire qu'il va également falloir regarder où il faut ajouter du personnel.

Quand je dis cela, cela m'amène à un endroit où je n'aime pas aller mais que je voulais tout de même vous présenter, c'est de dire qu'au niveau du ministère, on a eu la largesse de me dire, quand je suis arrivé, fin juillet, qu'on nous sucrerait 10 postes sur 30. Je vous le dis comme cela, brutalement. Je suis monté au créneau, j'ai fait tout un barouf et, il y a 10 jours environ, on nous a dit qu'on avait été trop dur avec nous, qu'on ne nous en prendrait finalement que quatre ou cinq.

J'ai à nouveau fait un peu de bruit et j'espère qu'on réussira à ne pas perdre trop de postes, mais il faut reconnaître que dans ce contexte, les personnels souffrent. Quand on nous dit qu'on va nous enlever des postes, cela ne fait rire personne. Heureusement, nous avons le Conseil régional – je profite de la présence de Madame Clavequin – qui nous a octroyé six postes pour trois années. C'est une aide appréciable parce que les personnels peuvent avoir un peu de visibilité sur le futur.

Nous allons également devoir nous pencher sur la question justement des frais de gestion pour embaucher du personnel et réorganiser les services. C'est vraiment un travail très important que nous allons devoir mener en début d'année.

**M. Piat.**- Si je peux me permettre de rebondir par rapport à la remarque que vous venez de faire sur les postes, j'en ai discuté un peu avec Madame Bourhis sachant que nous avons la même discussion dans mon établissement qui est non-RCE et qui est

actuellement sur une trajectoire d'accès aux RCE. En fait, on sait comment fonctionne le MESRI, on sait très bien qu'ils ont des contraintes budgétaires et on sait très bien qu'ils les reportent sur les établissements qui sont non-RCE. Les universités sont donc protégées, mais les autres ne le sont pas. Sachant que nous ne sommes pas nombreux puisqu'il y a actuellement 20 établissements non-RCE sur le territoire français.

Malheureusement, cette aventure déclenche beaucoup d'énergie pour essayer de se battre contre des gens qui ont fait des calculs dans des tableaux Excel avec des règles de 3, grosso modo. C'est donc beaucoup de temps perdu pour essayer de justifier que l'on ne peut pas fonctionner dans ces conditions-là alors que l'on sait très bien qu'ils vont recommencer l'année suivante.

Je trouve que cela pose franchement le débat de l'accès aux RCE au niveau de la ComUE, qui n'est tout de même pas un petit débat, dont nous ne ferons pas l'économie, à mon avis.

**M. Grevey.**- Oui. Il faudra qu'on se pose la question, mais il faut avoir les moyens. C'est une vraie question, vous avez raison.

Y a-t-il d'autres remarques ou questions ?

**M. Genelot.**- J'ai une question par rapport à cela. Quels seraient les freins à cet accès aux RCE pour l'établissement ? Comment, juridiquement, cela pourrait-il se mettre en place au niveau de la ComUE ?

**M. Grevey.**- Je n'ai pas la compétence pour répondre. Je sais que c'est assez compliqué. On pourrait vous donner des éléments dans un autre conseil.

Je sais que c'est en cours du côté de l'ENSMM.

**M. Piat.**- Il faut déposer un dossier, on est audité. Cela suppose qu'on coche des cases. On devient responsable de la masse budgétaire. C'est là où il y a la plus grosse contrainte, c'est-à-dire que l'établissement doit s'engager à pouvoir payer ses personnels. Cela suppose qu'il y ait une qualité des comptes, une certification des comptes, donc une rigueur budgétaire renforcée qui n'est pas simple à atteindre. C'est beaucoup de travail.

Les universités l'ont fait.

Après, il y a une autre contrainte qui est la gestion du GVT. Comme il y a moins de personnels statutaires au niveau d'UBFC, je pense que la contrainte est plus légère.

Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité), c'est le fait qu'au fur et à mesure qu'on prend des grades, on coûte plus cher alors que l'établissement est à budget constant sur budget propre pour le paiement des personnels. Le travail se fait sur une assiette fixe, ce n'est donc pas simple.

C'est une question complexe qui passe de toute façon pas un audit.

**Mme Clerget.**- Sur les postes du budget de l'Etat, peut-on savoir la proportion de personnels permanents et de personnels non-permanents ?

Je pense que cela n'apparaît pas dans le tableau des emplois du fait que la ComUE n'est pas passée aux RCE. Là, ce sont simplement les recrutements sur fonds propres.

**M. Grevey.**- Oui. On a une petite trentaine d'emplois permanents, c'est-à-dire qu'on était à 30 et on descend à 26-27-25 en fonction de si on parle d'ETPT ou d'ETP.

Sinon, tout le reste sont des personnels recrutés en contractuel. Cela vous donne donc une idée, mais nous allons en parler puisque nous allons aborder le budget.

**Mme Debiez.**- Bonjour à tous. Avant de rentrer dans le cœur du sujet qui nous intéresse aujourd'hui, quelques éléments d'information à préciser sur l'élaboration de ce budget 2021.

Pour rappel, le budget est la traduction financière des choix effectués pour assurer le fonctionnement et le développement de l'établissement. C'est un acte d'autorisation (pour percevoir les dépenses et effectuer les recettes) qui fait l'objet d'un vote par le CA.

Le budget comme tel est présenté sous la forme de différents tableaux qui sont annoncés dans le préambule de la note de l'ordonnateur. Certains sont soumis au vote du CA et d'autres sont transmis pour information.

Le budget a été élaboré sur la base des prévisions budgétaires des porteurs de projets et des responsables de service. Les premiers ont fait remonter leurs fiches de coûts mises à jour autant pour leurs prévisions de fin d'année 2020 que pour leurs projections de dépenses pour 2021. Les responsables de service ont également fait l'objet d'une consultation afin d'obtenir une évaluation de leurs besoins, tant pour la fin d'année 2020 que pour 2021. Les prévisions financières sont corrélées avec les orientations stratégiques d'UBFC qui ont été présentées dans le DOB (débat d'orientation budgétaire) en date du 5 novembre 2020.

Les données financières affichées en 2021 tiennent compte des mises à jour de consommation sur 2020 qu'on a appelées reprévisions 2020 dans les différents documents présentés et notamment des éventuelles reprogrammations de crédits non consommés en 2020 sur 2021. Par contre, cette reprévision 2020 n'a pas fait l'objet d'une formalisation au moyen d'un budget rectificatif 2021 puisque les reprévisions 2020 tendent plutôt à une diminution des crédits à consommer par rapport au budget initial 2020.

Les principaux chiffres de recettes et dépenses à retenir sont les suivants :

- 32 580 519 € de prévisions de recettes, ici ce sont des recettes encaissées en trésorerie et rapprochées comptablement ;
- 33 936 947 € en prévisions de dépenses, ici ce sont les dépenses qui ont fait l'objet d'un paiement en trésorerie et qu'on appelle crédits de paiement ;
- La différence recettes / CP génère un solde, dit le solde budgétaire : il est négatif à 1 356 428 € puisque le volume des encaissements est moins important que le volume des décaissements.

L'établissement ne bénéficie pas des RCE mais à titre d'information, la masse salariale Etat prévisionnelle 2021 se chiffre à 1 658 000 €

Nous vous proposons de présenter le budget à l'appui des tableaux soumis au vote en commençant par le tableau n° 1 des emplois.

Le BI 2021 prévoit un plafond d'emplois global de 453,90 ETPT ventilés entre 452,90 ETPT rémunérés sur ressources propres dont :

- 353,07 ETPT doctorants et post-doctorants
- 56,33 ETPT BIATSS

Et sous plafond Etat, 1 emploi BIATSS financé sur la dotation Etat. À rappeler que cet emploi ne consomme pas de masse salariale à proprement parler puisqu'il fait l'objet d'un reversement à 50 % entre l'UTBM et AgroSup pour le financement d'un poste Formation Tout au Long de la Vie.

La variation reprévisions 2020 et budget 2021 montre une hausse globale des effectifs de 123 ETPT et touche particulièrement la catégorie des enseignants/enseignants-chercheurs/doctorants avec une hausse de 90 ETPT.

La variation des emplois entre le budget initial 2020 et les reprévisions 2020 diminue dans une moindre mesure avec 17 ETPT environ.

Cette variation entre les reprévisions 2020 et le BI 2021 s'explique surtout par la prolongation de certains projets de recherche et des financements complémentaires obtenus pour des projets qui devaient se terminer fin 2020 ou courant 2021. Mais aussi par la prise en charge de nouveaux projets de recherche comme ceux qui seront lauréats des appels à projets 2021 ou qui ont été lauréats 2020 mais n'ont pas encore démarré.

Pour des postes BIATSS, la variation entre reprévisions 2020 et BI 2021 est de + 51 % avec 99,83 ETPT dont 28 ETPT I-Site, 21 ETPT ANR générique, 10,5 EPTP pour les fonctions supports UBFC.

Pour des postes enseignants doctorants / post-doctorants, la variation entre réprévisions 2020 et BI 2021 est de + 34 % avec 353,07 ETPT dont 99 ETPT doctorants contractuels Région BFC, 82 ETPT I-Site, 83 ETPT ANR et 52 ETPT EIPHI.

Les emplois prévisionnels financés sur budget Etat titre 2, calculés au moment de l'élaboration budgétaire sur la base de la notification 2019, sont au nombre de 29,60 ETPT.

Les emplois sont corrélés avec les montants de masse salariale. On peut donc déduire que 93 % de la masse salariale et donc des emplois sont alloués pour les projets de recherche.

La répartition des emplois est stable d'année en année : 80 % des emplois sont des doctorants / enseignants / enseignants-chercheurs et BIATSS, et le reste (20 %) concerne des BIATSS.

Une explication est à donner concernant les taux 2019 et 2020-2021. Une légère variation est affichée dans la répartition. Pourquoi ? Parce qu'une reventilation d'un certain type d'agents a été opérée. Elle concerne les doctorants qui font l'objet d'une cotutelle ou d'une demi-thèse et dont le contrat de travail est d'une durée moins longue qu'un contrat doctoral traditionnel, puisqu'UBFC n'en prend à sa charge qu'une partie. Auparavant, ce type de population était affiché dans la catégorie BIATSS car assimilé à un CDD. Depuis 2020, ils sont positionnés sous la catégorie doctorants /enseignants / enseignants-chercheurs.

Les autres illustrations ici reflètent la montée en puissance exponentielle d'UBFC, depuis 2017, année de lancement des projets de recherche. En 2018, on décomptait au total 70 emplois ETPT environ, aujourd'hui - du moins pour 2021 - on en prévoit 453 emplois ETPT, soit 6 fois plus. Et ces emplois sont corrélés en volume financier avec les dépenses sous-jacentes.

Le tableau 2 concerne l'état prévisionnel des autorisations budgétaires en dépenses et en recettes.

Les recettes budgétaires sont estimées à 32 580 519 €.

Elles se répartissent à 90 % pour des recettes fléchées et 10 % pour des recettes dites globalisées.

Les recettes fléchées sont destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement

Les recettes par défaut sont toujours dites globalisées hormis quand elles peuvent répondre aux critères fléchés.

Ainsi 3 275 938 € des recettes budgétaires sont globalisées et 29 304 581 sont des recettes fléchées. Comparées aux réprévisions 2020, on note une multiplication par deux des recettes. Cette variation s'explique non seulement par l'augmentation des projets de recherche, mais aussi d'encaissements budgétaires prévus en 2020 et qui ne seront rapprochés comptablement ou effectifs en trésorerie qu'en 2021. D'où le décalage notable entre le BI 2020 avec 23 M€ de recettes qui retombent finalement à 15,60 M€ en réprévisions 2020 et cette baisse qui sera compensée dans les crédits 2021, ce qui explique ce montant élevé de recettes.

Les deux diapositives suivantes détaillent les encaissements par partenaire ou dispositif selon l'origine de la dépense. Cette diapositive présente les encaissements sur ressources propres globalisées.

UBFC reçoit une Charge pour Service Public à hauteur de 1 260 418 € en tenant compte des 1 million d'euros alloués pour RITM'Hyc. 200 000 € sont destinés au fonctionnement d'UBFC et 60 418 € correspondent au versement dont j'ai parlé tout à l'heure, à 50 % entre UTBM et AgroSup.

Dans les autres ressources globalisées, nous avons les droits d'inscription à hauteur de 553 600 € qui font l'objet d'un reversement des établissements membres à UBFC. Dans les autres recettes, il y a les cotisations des membres UBFC pour 300 000 €, ceux du Polytechnicum à hauteur de 43 611 €, des refacturations de postes de site pour 93 642 €, les frais de gestion à hauteur de 1 021 000 € et d'autres ressources diverses pour 3 000 €.

Le total des ressources propres globalisées est de 3 275 938 €.

Les ressources propres fléchées sont à hauteur de 29 304 582 €. La nomenclature reprend le tableau 2 du budget. À noter que les recettes ANR Investissement d'Avenir, ce sont tous les encaissements réalisés pour les PIA 3, donc I-Site, EIPHI, RITM et autres projets potentiels pour 14 millions d'euros. Vous avez R8, ANR hors Investissements d'avenir, ce sont les ANR génériques pour 4 485 000 € et la Région (R9) à 6 268 000 €, puis d'autres subventions diverses pour des dispositifs particuliers d'UBFC.

Concernant les dépenses, les autorisations d'engagement qui fixent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées juridiquement sur l'exercice sont de 31 855 739 €, montant inférieur au montant des crédits de paiement qui, eux, fixent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées sur l'exercice et sont estimés à 33 936 947. La différence entre les AE (autorisations d'engagement) et CP (crédits de paiement) est liée au volume de restes à payer.

Pour 2021, le budget présenté tient compte d'un volume de restes à payer sur des engagements pris sur les exercices précédents, comme sur la fin d'année 2020.

La ventilation des crédits budgétaires est précisée dans ce slide :

Au budget initial 2021, pour la répartition des AE, nous avons prévu : 10 894 576 € en fonctionnement, 3 601 334 € en investissement, 17 359 829 € en personnel. Pour la répartition des CP, nous avons prévu : 12 076 794 € en fonctionnement, 4 500 324 € en investissement et 13 359 829 € en personnel.

Les raisons qui justifient l'augmentation de crédits entre 2020 et 2021 ont déjà été dites avec l'analyse des emplois, qui évoquait déjà l'augmentation des projets pris en charge en 2021, ainsi que la reprogrammation de certains engagements initialement prévus en 2020.

Le tableau que vous voyez ici précise le poids que représente le projet I-Site dans la gestion financière UBFC. En 2020, la gestion des dépenses I-Site représentait un peu moins de la moitié du budget UBFC. En 2021, ce poids diminue à 26 %. Il convient de rappeler que le budget a été élaboré avant de savoir qu'I-Site allait bénéficier d'un financement complémentaire.

La part des dépenses pour couvrir le fonctionnement général d'UBFC reste stable à 7 %.

Le tableau présenté ici détaille la part des projets gérés par UBFC dans son budget. La formation avec entre autres la gestion des écoles doctorales, le projet NCU-RITM, la mission entrepreneuriale représentent 6 % du budget UBFC. La recherche représente 86 % du budget UBFC avec des poids lourds comme I-Site et les ANR génériques absorbent 45 % des dépenses.

Concernant les dépenses du siège calculées à 2 193 814 €, elles se ventilent essentiellement pour du fonctionnement à 1 387 789 €, de l'investissement à 212 279 € et du personnel à 593 746 €.

Le détail de ces dépenses apparaît en pages 25 et 26 du rapport financier.

Je laisse la parole à Monsieur Noirjean.

**M. Noirjean.**- Merci. On vous présente ici le tableau des équilibres financiers, avec les niveaux de trésorerie et les impacts pour l'année 2021. En entrée de trésorerie, le niveau est estimé à 16 065 000 € et en sortie de trésorerie au 31.12 à 11 036 000 €. L'explication de cette évolution repose sur le solde budgétaire qui est déficitaire à 1 356 000 € et aussi sur des opérations pour compte de tiers. Ce sont des opérations qui n'ont pas d'impact budgétaire, mais qui ont un flux de trésorerie dans la mesure où l'établissement reçoit de financeurs externes 4 072 000 € et le redistribue à des tiers parties prenantes de contrats de recherche.

On a aussi 400 000 € qui, en matière de financement, concernent la gestion de la TVA.

Ce qui fait que le prélèvement pour financer des dépenses en 2021 sur la trésorerie s'élève à 5 028 877 €.

Cette situation ne doit pas faire peser des doutes sur la soutenabilité des dépenses en 2021 dans la mesure où la trésorerie a reçu des fonds d'avance des exercices précédents, ce qui fait qu'elle est suffisamment dotée pour faire face aux dépenses de 2021 sur ce plan.

La situation patrimoniale. Quatre grandeurs sont comptabilisées :

- Le résultat prévisionnel, le compte de résultat dresse les charges et les ressources de l'établissement, donc ses produits, il est estimé à 721 000 €. C'est donc un résultat positif.

- L'autre grandeur importante, c'est la capacité d'autofinancement qui reflète les charges liées aux amortissements des matériels, qui s'élève à 780 000 €.

- L'apport au fonds de roulement. Le fonds de roulement, ce sont les réserves de la trésorerie pour faire face à différentes dépenses qui, pour 2021, s'élèvent à 588 000 €.

- On retrouve la variation de trésorerie telle qu'on l'a vue dans la diapositive précédente où on va décaisser de la trésorerie, pour 5 028 000 €. Il s'agit bien d'un prélèvement modéré sur la trésorerie puisqu'il restera 11 millions d'euros en fin d'exercice 2021 selon les projections.

Les projets de délibérations, conformément à la réglementation, portent sur le niveau des ETPT, sur le volume des autorisations d'engagement engagées et par répartition de nature (personnel, fonctionnement et intervention, investissement), sur les crédits de paiement qui seront nécessaires pour faire face aux différents engagements de l'établissement, sur les prévisions de recettes et sur le solde budgétaire.

Le deuxième article : les prévisions comptables portent sur la variation de trésorerie, le résultat patrimonial, la capacité d'autofinancement, la variation du fonds de roulement.

L'article 3 porte sur les tableaux des emplois, les autorisations budgétaires, l'équilibre financier, la situation patrimoniale.

Pour des raisons de temps, les tableaux 9 et 10 n'ont pas pu être réalisés.

**M. Grevey.-** Est-ce que vous avez des questions ?

**M. Piat.-** C'est une question de béotien. Quand un établissement est en croissance, comme c'est le cas d'UBFC et que l'on va rentrer de nouveaux projets et étant donné que les établissements font un peu « banque » quand les projets démarrent, comment garantit-on qu'on a les capacités de gérer les projets lauréats qui arrivent, qu'on a suffisamment de capacité à l'avance ?

C'est une question générale que je me suis toujours posée.

Quand on est en fonctionnement stationnaire, comme l'a dit Monsieur Grevey, on peut imaginer que cela se passe bien, qu'on sait où en est, etc. Par contre, quand on est en phase de croissance, comment gère-t-on finalement cette croissance quand on est un établissement comme UBFC ?

**M. Noirjean.-** C'est la situation de l'analyse de la trésorerie qui permet de constituer des réserves suffisantes pour intégrer de nouveaux contrats de recherche et faire face aux premiers financements. C'est ce décalage qui permet d'assurer la soutenabilité financière pour un exercice considéré de l'établissement.

L'effet intéressant, c'est qu'à la naissance de cet établissement, on a finalement eu plus d'apports de crédits avec l'ouverture de contrats de recherche que de dépenses, ce qui a permis de constituer des réserves.

**M. Genelot.-** J'ai une question spécifique sur un point précis concernant la vie étudiante et culturelle, mais je ne sais pas si c'est le lieu pour la poser. Cela concerne les appels à projets. On parle d'olympiades du développement durable, de bien-être et santé avec 75 000 € de crédits ouverts. Je voulais savoir, au niveau de l'application de ces crédits et de la mise en place de ces projets, comment cela allait se passer.

**M. Grevey.-** Ce sont des crédits qui ont été obtenus suite à l'appel à projets du Conseil régional. C'est une action qui est menée dans le cadre d'un comité de coordination de la vie étudiante sur le site Bourgogne-Franche-Comté piloté entre les établissements universitaires et le CROUS. Ceci va faire l'objet de discussions. Un programme avait été mis en place dans ce comité avec une réponse à un appel à projets. Maintenant, il faut qu'on réunisse l'instance pour pouvoir commencer à travailler.

J'espère que nous aurons un vice-président ou une vice-présidente étudiante au mois de janvier - mais je n'ai pas de doute - pour prendre en main ce sujet.

**Mme Carroger.-** En quoi ce budget est-il impacté par la crise Covid ?

**M. Grevey.-** La consommation des crédits sur les projets de recherche a été ralentie en 2019, ce qui fait qu'on a un report sur l'année 2020 qui fait qu'on a des montants de dépenses, en 2020, plus importants que ce qu'on aurait pu attendre.

**Mme Carroger.-** Est-ce qu'en 2021 vous prévoyez aussi une diminution des crédits recherche liée à cette crise ? Est-ce que vous l'avez prévue dans votre budget ?

**M. Grevey.-** Disons que nous sommes prudents, en sachant qu'on aura plus de crédits du côté de l'I-Site que ce qu'on attendait. Cela devrait donc nous permettre de passer.

Et on espère aussi que la crise ne va pas durer plus de 6 mois. On espère que vous ferez tout pour !

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ?

Je ne vais pas vous proposer de voter, vous aurez compris pourquoi.

Merci Madame Debiez, Monsieur Noirjean.

### 3. Approbation de la procédure de dématérialisation des bulletins de paie via l'ENSAP

**M. Grevey.-** Je vous propose de changer de sujet et de passer à l'approbation de la procédure de dématérialisation des bulletins de paie *via* le site ENSAP.

C'est un processus qui est lancé au niveau national pour éviter d'avoir à imprimer des bulletins de paie chaque mois. J'imagine qu'il y a déjà un grand nombre d'entre nous qui suivent ces dispositions, en tout cas j'en fais partie. C'est-à-dire que nous n'avons plus de bulletin de paie papier, on reçoit un mail nous disant que le bulletin de paie est arrivé et on va le chercher sur le site ENSAP si on en a besoin.

Il n'empêche que cette dématérialisation devrait être généralisée et pour que cela se fasse, il faut une délibération dans tous les établissements et il y aura ensuite un arrêté conjoint des ministres qui permettra de mettre en place cette action.

Je pense que tout le monde est sensibilisé, tout au moins toutes les personnes qui sont dans l'enseignement supérieur. Je vous propose donc de passer au vote directement.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 1 abstention.

Est-ce que quelqu'un ne prend pas part au vote ? Non.

Donc une abstention. Je vous remercie.

### 4. Autorisation du Président d'UBFC à déposer des demandes de subvention notamment auprès de la Région via la Plateforme Olga

**M. Grevey.-** Pour le rapport suivant, je vais laisser la parole à Emmanuel Paris, notre juriste.

**M. Paris.**- Bonjour à toutes et à tous.

Il me revient la charge de vous présenter le rapport n° 4 portant autorisation du Président d'UBFC à déposer des demandes de subvention notamment auprès de la Région sur la plateforme Olga, ce qui est un sujet récurrent chez nous.

Comme vous l'avez vu dans ce rapport, les activités des services d'UBFC engendrent habituellement la réalisation de dossiers de demande de subventionnement, de soumissions de projets coconstruits et montés par nos services.

Il s'agit ici de préciser un point de la délégation de pouvoir qui vous est présentée dans le rapport, à savoir le dépôt de la demande de subvention. Il s'agit donc de formaliser dans un document unique le pouvoir du conseil d'administration vers le président d'UBFC à déposer de manière générale toute demande de subventionnement et de manière particulière, donc nommément désigner :

- la plateforme du conseil régional de Bourgogne – Franche-Comté de gestion des aides Olga ;
- l'interface de gestion des aides de la Caisse des dépôts et consignations, antenne BFC et antenne nationale, donc la Caisse des dépôts et consignations ;
- la plateforme de soumission des projets de l'Agence nationale de la recherche ;
- la plateforme de soumission de la commission européenne pour les projets H2020.

Voilà pour celles nommément désignées, mais la délégation de pouvoir vise toute demande de subvention de manière générale.

Pourquoi en nomme-t-on quatre précisément ? Parce que ce sont des prérequis qui nous sont demandés lors des dépôts. On nous a demandé d'approuver la délibération qui autorise la personne ou son délégataire à déposer. C'est la raison pour laquelle on isole nommément cinq entités, cinq plateformes pour lesquelles cela nous a déjà été demandé. On voit donc bien la Caisse des dépôts, Olga, etc., on voit la personne habilitée.

Voilà pour ce que j'avais à dire.

**M. Grevey.**- Je ne sais pas si cela appelle des remarques de votre part ? Non.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

*(Unanimité).*

Merci.

## 5. Délégation du Conseil d'administration vers le Président d'UBFC

**M. Grevey.**- Nous pouvons passer à la suite.

**M. Paris.**- Il s'agit de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au Président d'UBFC. J'ai déjà eu l'occasion de vous présenter quelques délégations de pouvoir, notamment en septembre dernier, donc une délégation de pouvoir classique du conseil d'administration vers l'administrateur provisoire. Aujourd'hui, on vous demande de valider cette délégation de pouvoir du conseil d'administration vers le Président d'UBFC.

Dans le rapport qui vous a été présenté, on vous rappelle qu'il existe une particularité au niveau juridique des ComUE - comme j'ai pu m'en entretenir avant la séance avec Madame Clerget -, qui est que le président d'une ComUE n'a pas le même champ de pouvoirs qu'un président d'un EPSCP classique. Il a bien un pouvoir de direction de l'établissement, ce qui fait qu'il a en propre tout un tas de pouvoirs, mais nos statuts disposent bien que les conventions sont de la compétence du conseil d'administration, raison pour laquelle on vous présente ce rapport aujourd'hui.



Ce rapport a pour but de fluidifier l'organisation des services. S'il est validé, ce rapport aura pour conséquence de :

- Permettre la mise en signature de toutes les conventions, à l'exception des conventions portant subventions et des conventions portant un intérêt stratégique pour l'établissement.

- Reconnaître l'action autonome du président d'UBFC dans toute la matière juridictionnelle et notamment en matière d'arbitrage. On le précise bien puisque c'est une modalité de recours de plus en plus courante dans la résolution des conflits, notamment dans les projets de recherche européens. Nous devons donc bien avoir une formalisation à ce niveau-là.

- Faciliter l'exécution du budget né de ces conventions, sans pour autant augmenter les dépenses.

- Permettre le dépôt de toute demande de subvention auprès de collectivités, organismes ou entités locales, nationales et internationales dans le strict champ des compétences reconnues par les statuts d'UBFC.

La contrepartie est que seront présentées biennuellement les décisions prises en vertu de cette délibération, par exemple les délégations sur les signatures qui portent pouvoir entier, donc l'approbation de ces conventions si la signature est bien apposée. Il n'y a donc pas de nouveau passage en CA, c'est donc vraiment une délégation de pouvoir au président en contrepartie de quoi il présente le fruit de son travail deux fois par an.

Dans les statuts qui vous sont précisés à l'article 12, il y a tout un tas de domaines qui peuvent faire l'objet de cette délégation de pouvoir, mais sont exclus de la présente délégation les acquisitions, aliénations, échanges, baux et locations d'immeubles, l'aliénation des biens mobiliers et l'acceptation des dons et legs, qui restent donc de la stricte compétence du conseil d'administration.

**M. Grevey.**- Est-ce qu'il y a des remarques ?

Je vous propose de voter.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

*(Unanimité).*

Je vous remercie.

## 6. Point budgétaire concernant le Pôle régional de Santé publique

**M. Grevey.**- Nous allons pouvoir changer de sujet et parler d'un point budgétaire qui concerne le Pôle régional de Santé publique. C'est un pôle qui associe un certain nombre de partenaires en région, il est hébergé temporairement dans le cadre d'UBFC.

Nous avons à travailler, dans l'année 2021, à envisager le portage de ce pôle d'une façon un peu différente.

C'est Madame Cléau-André qui vient nous parler de ce projet.

**Mme Cléau-André.**- Bonjour à tous.

Deux petits points budgétaires.

Le premier concerne la demande de subvention annuelle auprès de la Région. La Région accompagne les activités du pôle fédératif depuis le début, depuis 2018, avec l'octroi d'une subvention annuelle de 64 000 €, qui doit être accompagnée d'une délibération du Conseil d'administration.

Le deuxième point est un peu plus technique. Il a été envisagé, dès le début de l'activité du pôle fédératif, qu'il y ait des offres qui soient faites à des jeunes médecins de santé publique avec une balance universitaire assez forte dans les deux ex-régions, donc côté Bourgogne et côté Franche-Comté.

Il n'y avait pas de statut clair envisagé pour ces postes. Un poste a été occupé à partir de novembre 2019 jusqu'au 31 octobre 2020 par Marie Corneloup sur un poste d'ingénieur de recherche porté par l'université de Bourgogne, qui faisait l'objet d'une convention de reversement entre UBFC et l'université de Bourgogne. À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020, il y a la possibilité de basculer, pour Madame Corneloup, sur un poste d'assistant hospitalo-universitaire, qui est un poste plus attractif pour une carrière de médecin, avec un 0,5 ETP porté par l'université de Bourgogne et un 0,5 ETP porté par UBFC au titre des activités du pôle. C'est-à-dire que le CHU libère finalement la balance hospitalière de ces postes pour qu'elles soient dédiées aux activités des pôles.

Dans ce cadre, il y a un changement sur le bénéficiaire de la convention de reversement pour les deux mois de novembre et décembre 2020, avec la possibilité de renouveler cette convention qui vous est présentée en annexe.

**M. Grevey.-** Est-ce que vous avez des questions ?

**M. Genelot.-** J'ai une question générale sur le pôle de Santé publique. J'aimerais savoir si une implication des étudiants était prévue au sein de ce pôle et, si oui, comment.

**Mme Cléau-André.-** De quels étudiants parlez-vous ? De façon générale ?

**M. Genelot.-** Oui. De notre côté, on a pas mal d'étudiants qui peuvent être intéressés par cette problématique de santé publique, qui souhaitent aussi travailler sur la mise en œuvre des formations et tout ce que vous décrivez dans les objectifs. C'est pour savoir s'il y avait déjà des modalités d'accueil de ces étudiants pour travailler sur les projets ou si c'était quelque chose à construire pour le futur.

**Mme Cléau-André.-** C'est quelque chose qui est à construire pour le futur. Pour l'instant, on travaille essentiellement au niveau des formations et des formations plutôt dans le champ de la santé pour accompagner et unifier au niveau de la grande région ce qui peut être fait en matière d'enseignement de santé publique en formation initiale.

Pour l'instant, on se concentre aussi sur les instituts de formation en soins infirmiers parce que c'est la commande qui nous a été faite par les enseignants de santé publique qu'on accompagne.

Après, on est évidemment tout à fait disposé à discuter plus avant de projets qui pourraient être menés directement avec des étudiants.

**M. Roulliat.-** Cela pourrait être intéressant notamment sur des dispositifs tels que le service sanitaire au niveau des étudiants en Santé qui rentrent complètement dans ce domaine et même sur l'accueil des externes de médecine où les stages de santé publique pourraient s'orienter sur ce genre d'activité.

**Mme Cléau-André.-** On contribue au service sanitaire puisque ma collègue, Marie Corneloup, est présente en Bourgogne sur ce dispositif. En Franche-Comté, on y contribue aussi, mais un peu moins directement, avec Maxime Desmarets qui est très impliqué au comité de pilotage du service sanitaire. Et sur l'accueil de stage d'externes, pourquoi pas.

Pour l'instant, on est en train de développer nos activités et de pérenniser le pôle.

**Mme Carroger.-** Le pôle a édité un rapport d'activité qui pourrait peut-être être mis à disposition pour que ceux qui ne connaissent pas puissent savoir ce qui s'y fait.

Mais effectivement, comme vous l'avez dit, c'est très récent puisque cette création date de 2018.

**M. Grevey.-** Merci. On essaiera donc de mettre le rapport d'activité à disposition, vous avez raison.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**M. Porte.**- N'étant pas du tout de la partie, je n'ai pas bien compris ce qu'était un assistant hospitalo-universitaire. Est-ce qu'il y a une coloration recherche dans ces postes ?

**Mme Cléau-André.**- Oui. Un poste d'assistant hospitalo-universitaire, c'est classiquement un niveau post-internat en médecine, c'est un 0,5 ETP hospitalo-universitaire et c'est plutôt pour des jeunes médecins qui se destinent à des carrières hospitalo-universitaires, donc MCU-PH et PU-PH.

**M. Grevey.**- Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je vous remercie.

## 7. Dépôt de projets de la Graduate School EIPHI au règlement d'intervention « I-SITE 2021 » de la Région

**M. Grevey.**- Maintenant, on doit parler de la Graduate School EIPHI et surtout de dépôt de projets auprès de la Région, avec Claudia Laou-Huen, qui est la responsable du service recherche, projets structurants et Hervé Maillotte, coordinateur de la Graduate School EIPHI.

**Mme Laou-Huen.**- Merci Monsieur Grevey. Je voudrais juste faire un préambule.

Je voudrais aussi vous dire que Philippe Saas, qui est le coordinateur du projet laboratoire d'excellence LipSTIC, vous prie de l'excuser pour son absence due à un comité de pilotage ce jour. Je vais donc vous présenter son projet et ensuite je laisserai la parole à Hervé pour la Graduate School.

En préambule, je précise que comme l'année dernière, le Conseil régional a réitéré son règlement d'intervention qui concerne notamment le soutien au dispositif I-Site. Je dis bien au dispositif I-Site puisque c'est un règlement qui s'adresse aussi bien aux projets I-Site BFC portés par l'UBFC qu'aux projets Laboratoires d'Excellence LipSTIC et à l'école universitaire de recherche, donc Graduate School EIPHI.

C'est dans ce cadre que vous sont présentés ces deux rapports, en sachant que le taux d'intervention maximal de la Région dans ces dispositifs est de 80 %, c'est-à-dire qu'UBFC doit apporter les 20 % restants pour financer ces projets-là.

Il y a aussi d'autres cofinancements qui vont être sollicités par UBFC, qui vont aussi appuyer ces projets-là, c'est aussi une demande de subvention auprès du FEDER, plus précisément dans le cadre du programme opérationnel Bourgogne 2014-2020. C'est le PO en cours puisqu'il va y avoir un nouveau programme opérationnel qui sera, cette fois, à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté, qui devrait être opérationnel en septembre 2021. Donc pour l'instant, on parle bien du programme en cours, qui se termine un peu plus tard que prévu.

Je vais laisser la parole à Hervé Maillotte, coordinateur du projet EIPHI et ensuite j'aborderai la question de LipSTIC.

**M. Maillotte.**- Bonjour à toutes et tous. Ravi de pouvoir interagir avec votre nouvelle équipe.

Il y a un document ou c'est sur la base du rapport ?

**Mme Laou-Huen.**- Sur la base du rapport.

**M. Maillotte.**- Je ne connais pas le temps que vous m'accordez, à savoir si je vais directement dans le vif du sujet financier ?

**M. Grevey.**- Une petite présentation de EIPHI ne serait pas inutile.

**M. Maillotte.**- C'est un projet très connecté avec I-Site BFC. C'est un projet du PIA 3. Nous avons eu la chance d'être sélectionnés fin 2017 et ce projet a démarré en juin 2018.

Il s'agit d'une École Universitaire de Recherche, mais on va abandonner ce terme progressivement pour parler de Graduate School, notamment dans le cadre de UBFC InteGrate dans lequel EIPHI va s'inscrire très prochainement. Ce qui caractérise fortement ce projet, c'est le lien recherche – formation que l'on se doit de nourrir, de favoriser le plus possible en immergeant les formations master et doctorat encore plus fortement que cela ne s'est fait ces dernières années et même ces dernières décennies dans les problématiques et les laboratoires de recherche, avec une dimension d'attractivité internationale qui est tout aussi importante à entretenir et un lien socio-économique qui est également très présent dans les objectifs de l'EUR EIPHI.

Dans ce cadre, on a des actions de formation, on a une dizaine de masters qui composent l'offre de formations de l'EUR EIPHI, dont cinq masters qui sont des masters I-Site BFC, des masters en anglais, cinq autres masters que l'on passe en anglais et qui sont normalement prêts à être intégralement en anglais pour la rentrée de septembre 2021.

Parmi cette offre de dix masters structurée en cinq parcours de formation, cinq masters sont aussi des Coursus de Master en Ingénierie de l'université de Franche-Comté, qui est un autre label du PIA 1 ou 2. Ils font partie du programme IDEFI (initiatives en formations innovantes). Il y a donc aussi une dimension de pédagogie innovante dans ce que nous mettons en place, on s'éloigne de plus en plus de la formation classique que vous avez tous subie lorsque vous étiez à l'université pour aller sur des méthodes pédagogiques plus originales et surtout avec beaucoup plus d'implication des étudiants dans leur formation au cours des deux ans de master et trois ans de doctorat au cours desquels ils s'immergent dans les laboratoires.

Au niveau recherche, on a structuré quelque chose sur la base des laboratoires fondateurs que sont l'ICB et l'IMB à Dijon, donc l'institut de Mathématiques de Bourgogne et l'institut pluridisciplinaire Carnot de Bourgogne, et Femto ST sur Besançon, Belfort et Montbéliard. On a réfléchi à la mise en place d'un programme structurant, qui puisse apporter une vision la plus systémique possible pour répondre à des problématiques socio-économiques, des problématiques industrielles et viser plusieurs impacts sociétaux que l'on estime d'intérêt pour la communauté, en particulier pour la région qui nous soutient beaucoup dans cette démarche.

J'en arrive à l'objet de la discussion. Au niveau recherche, on organise annuellement un appel à projets sur la base des trois axes scientifiques que je vous décrirai très brièvement ensuite. Cet appel à projets part d'une démarche interne en termes de choix, sélection et montage des projets, sur l'ensemble des 500 chercheurs / enseignants-chercheurs environ que constituent les forces vives en termes de titulaires des trois laboratoires.

La typologie de cet appel à projets relève complètement d'une association très étroite avec le Conseil régional, avec la direction de la recherche et s'inscrit dans le dispositif I-Site BFC dont vous avez déjà précédemment parlé, au sens où, avec la Région, on réfléchit à la construction des projets en étant attentif à ces problématiques d'impacts socio-économiques et d'impacts sociétaux en particulier, mais pas uniquement, il y a aussi des problématiques de culture scientifique et technique industrielles qui sont de plus en plus prégnantes dans ce que l'on construit et ce que l'on soumet à la Région.

Le règlement intérieur I-Site BFC nous autorise à apporter, au titre des fonds ANR du PIA EIPHI, une vingtaine de pourcents de financement pour un cofinancement régional qui peut aller jusqu'à 80 %.

Comme l'a dit Claudia, cette année et l'an dernier, il y a eu des apports supplémentaires au sens où les partenaires bourguignons pouvaient encore bénéficier du FEDER Bourgogne sur le PO 2014-2020. Une enveloppe supplémentaire FEDER Bourgogne vient donc compléter pour partie les projets que l'on structure et que l'on soumet à la Région.

Vous avez les tableaux financiers à l'écran. Il n'est peut-être pas utile de décrire les projets, cela prendrait un peu trop de temps.

Vous avez le résumé de l'appel qu'on a construit, organisé, évalué, sélectionné sur la base d'un appel complètement ouvert au sein des trois laboratoires, sur la base évidemment de priorités stratégiques scientifiques des laboratoires, sur la base du respect de critères qui sont hautement importants pour le développement de l'Ecole Universitaire de Recherche et pour les priorités régionales.

On arrive à un total de 22 projets qui ont été sélectionnés cette année sur une base initiale d'une trentaine de projets, avec au passage une réduction budgétaire de plus de 60 % par rapport à la demande initiale des projets qui avaient été soumis cet été. Ceci pour arriver à une répartition de ces projets dans trois axes scientifiques de la Graduate School, qui sont :

- L'axe 1 porte sur les matériaux, les procédés et les structures intelligentes, avec là derrière beaucoup de mécanique, beaucoup de procédés d'élaboration de matériaux, de fabrication, beaucoup de mécatronique et de microrobotique.

- L'axe 2 porte très essentiellement sur tout ce qui est traitement du signal, traitement des données. On a une problématique de contrôle de systèmes complexes, une problématique de mesure des systèmes de capteurs, la mise au point de systèmes de capteurs, de réseaux de capteurs avec toute la problématique de traitement de données que cela implique, ainsi que le problème de suivi de systèmes par exemple hydrogène-énergie qui est une activité forte notamment dans le Nord Franche-Comté.

- L'axe 3 porte résolument sur une problématique de traitement de l'information, mais pas que pour des applications Telecom, aussi pour des applications médicales, des applications environnementales, etc., qui portent sur des composants et systèmes les plus miniaturisés possible d'interactions de matières pour développer des futures générations de composants de traitement de l'information, y compris jusqu'au stade de l'information quantique qui est une chose en pleine explosion actuellement.

La demande totale qui est soumise à la Région et que nous avons terminée tout début décembre grâce au dépôt sur Olga par Claudia porte sur près de 2,9 millions d'euros qui se décomposent en 2,2 millions demandés à la Région avec un cofinancement type 80/20 sur la base de l'éligibilité des crédits PIA pour demander, dans le cadre du règlement d'intervention I-Site BFC, les 80 % complémentaires à la Région.

Un autre exercice également qui n'est pas complètement facile consiste à équilibrer la part investissement / fonctionnement à hauteur d'environ 50/50 % pour l'ensemble des projets soumis dans les trois axes de l'EUR EIPHI.

Vous n'avez pas le tableau sous les yeux, mais je pense que vous avez le document sur les genoux ou sur les tablettes. Vous avez le détail de cette partie investissement qui est une partie importante puisqu'elle représente pas loin de 50 % de la demande Région. C'est une demande adressée exclusivement à la Région, à hauteur d'un peu plus de 1,1 million.

Il y a évidemment la dimension formation qui est prédominante dans nos objectifs. Ce qui veut dire qu'en termes d'AAP recherche, nous demandons énormément et principalement des financements de thèses, de post-doctorants également puisque, pour certains projets, c'est très adapté pour que les projets avancent vite. Ainsi que du fonctionnement, mais à savoir que dans le fonctionnement, la grande majorité (que vous avez dans des tableaux) est consacrée prioritairement à des stages master.

Dans la demande de fonctionnement que vous avez sous les yeux, il y a une trentaine de stages master qui sont proposés au cofinancement par EIPHI.

Je pense avoir dit l'essentiel.

Concernant le dernier tableau sur la demande FEDER, je précise que pour des raisons de calendrier et de fin d'exécution budgétaire des projets FEDER et en accord avec le Conseil régional, nous avons demandé cette année exclusivement des post-doctorants, donc de durée d'un an, de manière à être certain de pouvoir terminer les fins de post-doc courant 2022 pour être en phase avec le calendrier opérationnel.

(Départ de Madame Maude Clavequin).

Avant que la Région s'en aille, j'en profite pour la remercier.

**Mme Clavequin.**- Ce n'est pas un symbole particulier par rapport au rapport. N'y voyez pas de lien.

**M. Maillotte.**- J'allais remercier, sans dénoter avec ce qui a été dit précédemment, très fortement la Région pour sa confiance, son soutien et le niveau de dialogue que nous entretenons qui permet de structurer et de mettre en forme cet AAP recherche pour la troisième année consécutive.

**Mme Clavequin.**- Nous avons effectivement fait un gros travail de liens avec l'ensemble des établissements et je pense que le dialogue n'en est que meilleur. J'en profite pour vous souhaiter de bonnes fêtes. Au revoir.

**M. Grevey.**- Merci, à vous également.

**M. Maillotte.**- Pour terminer sur le FEDER, cela représente un cofinancement à hauteur de 137 500 € demandés au FEDER Bourgogne.

**M. Grevey.**- Est-ce qu'il y a des demandes de précision ?

**M. Perasso.**- J'ai une petite question. Je voudrais savoir si ce plan de financement a été présenté au CAC d'UBFC.

**M. Maillotte.**- Non.

**M. Grevey.**- Non, je ne crois pas.

**Mme Laou-Huen.**- Non, le plan de financement n'est pas présenté au CAC. Ce qui peut être présenté, c'est la nature des projets qui sont financés, c'est-à-dire la façon dont le projet est structuré, les projets qui sont soutenus, c'est ce qui est prévu. En sachant que dans le cadre de l'EUR EIPHI, c'est le comité de direction exécutif, le CoDirEx, qui organise cette sélection du projet, ce montage du projet, cette animation, etc.

**M. Maillotte.**- On a déjà présenté l'EUR EIPHI au CAC, mais plus sur les aspects scientifiques, les aspects de stratégie, le lien recherche-formation et pas sur les aspects financiers.

**Mme Laou-Huen.**- On peut très bien imaginer, l'année prochaine, présenter si c'est opportun un état de lieux de ces projets, comme cela a été le cas cette année au conseil d'administration. En fait, ces projets PIA font l'objet de *reporting* annuels auprès de l'ANR qui est le principal financeur. C'est un *reporting* financier, mais surtout un *reporting* scientifique. Dans le cadre du conseil académique, on peut donc très bien convier les responsables scientifiques et techniques de ces PIA pour présenter les résultats obtenus tant en termes de résultats des travaux de recherche qui ont été conduits dans le cadre de l'EUR EIPHI qu'en termes de valorisation de la recherche, en termes d'actions de formation, de dissémination. Tout cela peut effectivement être envisagé dans le cadre du conseil académique.

**M. Maillotte.**- C'est ce qu'on avait présenté lors d'un précédent CA, en octobre je crois.

**Mme Laou-Huen.**- On voulait justement le faire en cette fin d'année, mais c'était déjà très chargé. On peut donc l'envisager pour l'année prochaine.

**M. Grevey.**- Oui. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

**M. Porte.**- Est-ce que cela garantit le financement pour les trois années des doctorants qui sont concernés ?

**M. Maillotte.**- Oui, complètement. Ce qui est budgété, c'est l'entièreté d'une thèse pour chacune des thèses. Cette enveloppe représente 12 thèses et huit post-docs pour la partie RH.

L'esprit est de lancer des projets – puisqu'on est très lié à la formation – sur une durée typique de trois années pour la majorité des projets et l'entièreté d'une thèse est budgétée.

**M. Porte.**- Ce qui veut dire que l'année prochaine, on n'aura pas la même chose ?

**M. Maillotte.**- On aura d'autres projets.

**M. Porte.**- Avec des montants différents ?

**M. Maillotte.**- Tant que la Région nous soutient, on est sur des enveloppes relativement semblables. Celle de l'an dernier était à peu près la même. On a fait une demande supplémentaire au FEDER l'an dernier parce qu'on a pu engager quelques thèses. Mais là, pour les raisons de calendrier et le budget FEDER étant en train d'arriver à son niveau de consommation optimum, il y a une réduction du FEDER et on ne pouvait pas aller au niveau de l'an dernier pour les deux équipes de Bourgogne.

On est sur un volume, à quelques centaines de milliers d'euros près, à peu près constant entre 3,2 millions et 3,8 millions annuellement sur l'effort consacré dans le cadre de cet AAP recherche.

**Mme Laou-Huen.**- Le financement garanti est celui de l'ANR puisque nous avons été conventionnés avec l'ANR sur ce projet de Graduate School en 2018 pour 10 ans. C'est une dotation de 11,3 millions à peu près. Là, c'est la dotation récurrente et ensuite, charge au CoDiRex de répartir sur les budgets en fonctionnement, investissement et personnel, avec des possibilités en fonction des masses de dépenses. Mais globalement, la dotation ANR ne bouge pas sur les 10 ans.

Par contre, les cofinancements peuvent bouger. Nous avons eu de la chance que la Région ait inscrit justement UBFC et le programme I-Site dans son schéma régional de l'enseignement supérieur et de recherche et de l'innovation et il n'est pas dit que, l'année prochaine, nous aurons cette chance. En tout cas, jusqu'à maintenant, nous avons eu ce fort soutien.

On essaie donc de jongler avec les différents financements. Je pense que c'est aussi la mission des coordinateurs que d'aller chercher d'autres financements, que ce soit au niveau de partenaires industriels, par exemple.

**M. Maillotte.**- On a aussi une réserve d'argent. On consacre aussi de l'argent pour de la formation, des formations master explicitement. On consacre un peu d'argent pour la gouvernance, bien sûr et on a aussi une réserve d'argent de fonctionnement recherche que l'on essaie de structurer actuellement pour lancer des actions internationales emblématiques, des partenariats internationaux puisque la dimension d'attractivité internationale est une dimension prépondérante dans les objectifs de la Graduate School. Il s'agit de se mettre en partenariat avec des universités emblématiques, prestigieuses pour s'entendre sur des programmes d'échanges doctorants, masters et aller – on commence à le faire – sur des doubles diplômes, éventuellement monter des projets Erasmus, etc.

On a donc, en marge des sommes que je vous ai présentées, volontairement une réserve d'argent supplémentaire pour structurer cette activité internationale que l'on voudrait faire croître de plus en plus maintenant que l'EUR a posé ses bases.

**Mme Laou-Huen.**- J'ajoute que l'attractivité internationale passe aussi par l'obtention de contrats H2020, comme cela a été cité tout à l'heure. Un bon nombre de membres de l'équipe Graduate School sont lauréats de projets européens et ils contribuent aussi au développement des activités de la Graduate School.

**M. Maillotte.**- Si on englobe l'activité recherche, on a pour l'instant une vingtaine de projets européens actifs dans le périmètre de la Graduate School, dont des projets ITN, donc des projets qui sont très liés à la formation.

**M. Grevey.**- Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Non.

Je vous propose de voter la résolution affichée à l'écran. J'ai fait un copier-coller de celle dans le texte mais avec le montant qui tient compte de l'*erratum*. Vous avez dû avoir le document parce qu'il y avait quelques petites erreurs de calcul à un endroit, ce qui fait qu'on vous a distribué un document correct.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je vous remercie.

Merci Hervé.

**M. Maillotte.**- Merci pour votre attention.

## 8. Dépôt de projets du Labex LipSTIC au règlement d'intervention « I-SITE 2021 » de la Région

**M. Grevey.**- Je laisse à nouveau la parole à Claudia.

**Mme Laou-Huen.**- Je vais prendre le relais avec le laboratoire d'excellence LipSTIC qui est aussi un programme d'investissement d'avenir qui a été lancé en 2012 pour une durée de 8 ans.

Je rappelle que les LabEx sont avant tout des programmes scientifiques. Celui-ci est spécialisé sur la prévision, le diagnostic et le traitement des maladies inflammatoires et des cancers. Il est coordonné par Philippe Saas qui est le directeur de l'UMR RIGHT sur les interactions Hôte-greffon. Il y a aussi le CHU. Je le précise puisque notre collègue du CHU est présente. Il fait partie aussi du consortium du LabEx LipSTIC.

La dotation annuelle moyenne du LabEx est de 475 000 € par an environ. C'est donc tout de même beaucoup plus faible que pour le LabEx ACTION, un précédent LabEx qui s'est transformé en Graduate School.

Suite aux résultats qui ont été obtenus dans le cadre de ce LabEx LipSTIC, c'est-à-dire en termes de dissémination, de brevets, de publications à fort impact qui sont sorties de ce projet, il se trouve que ce projet a bénéficié d'une prolongation de 5 ans à compter de 2020. Il sera donc prolongé jusqu'en 2024.

Au même titre que la Graduate School, le LabEx LipSTIC a aussi sollicité le Conseil régional pour bénéficier d'un cofinancement sur ses projets.

Le LabEx LipSTIC est aussi structuré en axes. Comme vous le voyez dans le rapport, il y a quatre axes et c'est le comité de pilotage du LabEx LipSTIC qui décide de la sélection des projets à soutenir.

En annexe 1, vous avez la composition de ce comité décisionnel des appels à projets.



Pour cette année, il est proposé 13 projets qui font l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région, mais aussi auprès du FEDER et qui vont aussi être cofinancés évidemment avec la dotation ANR PIA du LabEx LipSTIC.

Au total, 13 projets qui représentent environ deux thèses à 210 000 €, huit postes de post-doctorants, ingénieurs, assistants ingénieur qui seront demandés au FEDER et puis des demandes de subvention en investissement et en fonctionnement qui seront faites auprès du Conseil régional.

Là, il s'agit de délibérer sur des montants qui seront demandés auprès du Conseil régional à hauteur de 450 000 € et auprès du FEDER à hauteur de 81 400 €.

**M. Grevey.**- Est-ce qu'il y a des demandes de renseignements complémentaires, des remarques ? Non.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre la délibération qui est affichée à l'écran ?

Qui s'abstient ?

*(Unanimité).*

Je vous remercie.

## 9. Capacités d'accueil, calendrier et modalités de sélection en première année du diplôme national de Master à UBFC pour l'année universitaire 2021-2022

**M. Grevey.**- Je vais demander maintenant à Oumhanie Legeard de nous rejoindre. Oumhanie est la responsable du service formation et insertion professionnelle. Elle va nous parler de diverses modalités relatives aux masters et pour lesquelles il nous faut délibérer.

**Mme Legeard.**- Bonjour à toutes et à tous.

Avant de vous présenter le rapport qui était prévu à l'ordre du jour du conseil d'administration, à savoir les capacités d'accueil, calendrier et modalités de sélection en première année du diplôme national de master à UBFC pour l'année universitaire 2021-2022, je vais vous donner quelques précisions sur le cadre dans lequel s'exercent ces masters et les éléments qui se rattachent au sein d'UBFC à ces masters UBFC.

Ce dossier s'inscrit dans les activités liées à la mission d'administration des masters I-Site UBFC au sein du service formation et insertion professionnelle. Pour rappel, la compétence formation d'UBFC est une compétence coordonnée. UBFC propose 16 parcours de master en anglais sous 12 mentions accréditées, 9 parcours sous 5 mentions accréditées en 2017 dont une mention dérogatoire et 7 parcours sous 7 mentions accréditées en 2019 dont 2 mentions dérogatoires.

L'ambition du site est de créer un environnement international stimulant qui attire des étudiants et des chercheurs talentueux et le développement à l'international est l'un des enjeux d'UBFC.

En référence à ses statuts, UBFC est chargé de l'impulsion et de la coordination d'une politique d'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne - Franche-Comté pour une visibilité internationale de ses activités et de celles de ses membres.

Une part du budget total du projet I-Site Bourgogne-Franche-Comté est dédiée au lot de travail « internationalisation de la formation » comprenant différentes actions telles que les masters en langue anglaise.

Ainsi, depuis 2016, trois appels à projets internes au consortium I-Site ont été publiés dont l'instrument Master orienté recherche dispensé en langue anglaise.

UBFC délivre le diplôme de master mais ce sont les établissements membres qui

opèrent les masters. Les parcours restent gérés dans les établissements et le lien avec les composantes est par conséquent très important pour la gestion et le suivi de ces masters. Il constitue la préoccupation essentielle du service formation et insertion professionnelle.

Les droits d'inscription sont perçus par les établissements et ne sont pas reversés à UBFC. UBFC reverse un montant de 75 000 € par parcours par an aux établissements opérant les masters UBFC.

UBFC, délivrant le diplôme, signe un certain nombre de documents réglementaires, à savoir :

- Les lettres d'admission ou les refus ;
- Les certificats de scolarité ;
- Les diplômes ;
- La liste des diplômes pour le rectorat ;
- L'arrêté de composition du jury ;
- Les conventions de stage ;
- Les relevés de notes ;
- Les attestations de réussite ;
- Les conventions de partenariat.

Nous présentons également des rapports obligatoires chaque année aux instances, CAc et CA, notamment le rapport qui vous a été transmis, qui porte sur les capacités d'accueil, les dates de campagne de dépôt de candidature pour les étudiants nationaux et internationaux, les modalités de sélection en première année du diplôme national de master à UBFC pour l'année universitaire 2020-2021.

Toutes ces informations sont demandées aux porteurs de projets dans les établissements membres et nous servent lors de l'ouverture du portail « Trouver mon master » pour mettre à disposition l'ensemble de ces informations aux candidats de nos masters.

Toutes ces dispositions sont régies par le décret du 25 janvier 2017.

Pour ce qui concerne le calendrier, les éléments ont été coordonnés par le chargé de mission coordination des formations UBFC, donc Frédéric Muyard jusqu'à ces dernières semaines. La mise en place de ce calendrier a été établie en concertation avec les vice-présidents formation des établissements membres, ainsi que les responsables et en accord avec les dates nationales pour les candidats nationaux.

Dans le rapport qui vous a été transmis, il faut prendre en compte quelques petites rectifications, notamment à l'article 4, page 2. Le calendrier de recrutement pour les candidats internationaux est fixé au plus tard au 21 janvier 2021 et non pas 2020.

D'autre part, il y a également deux petites rectifications dans l'annexe. Le master P2FOOD est accessible en formation initiale et non pas en formation continue.

Concernant MP<sup>2</sup> et P2 FOOD qui sont deux masters opérés par AgroSup sous la responsabilité de l'université de Bourgogne, l'ouverture des candidatures est au 1<sup>er</sup> mars et non au 18 janvier. Les responsables ont souhaité changer ces dates en dernière minute car elles semblaient mieux leur convenir.

**M. Grevey.**- Est-ce que vous avez des questions, des demandes de précisions ?

**M. Genelot.**- J'aimerais savoir s'il y a d'autres masters en cours de création, en cours de mise en place qui passeraient des établissements au niveau de la ComUE, donc savoir, pour l'année, ce qui est prévu.

**Mme Legeard.**- J'ai en effet eu une demande de responsable d'un master d'un des établissements membres qui m'a posé la question. Il va donc peut-être y en avoir d'autres, mais il n'y a rien d'officiel pour l'instant.

**M. Dereux.**- Je peux apporter une réponse. Dans la feuille de route du site, il était prévu d'avoir 70 % des masters recherche qui passent à UBFC avec une offre possible en

anglais ou en français et anglais d'ici à 2025, donc entre 2015 et 2025, sur 10 ans.

32 possibilités avaient été identifiées en 2015. En 2020, on a dû en avoir 9, c'était la cible pour 2020, donc en 4 ans. On a dépassé la cible, on en a 16.

Pour l'instant, on attend de savoir quelle sera la marge de manœuvre financière sur plusieurs années puisque quand on ouvre un master comme cela, il faut pouvoir l'aider plusieurs années d'affilée au départ. Si le projet I-Site est pérennisé, il y aura évidemment la possibilité d'aller au-delà des 16 masters existants.

Pour l'instant, on n'est pas en retard sur cet indicateur, on est en avance.

**Mme Legard.**- Une précision par rapport au rapport qui a été présenté précédemment. Comme l'a dit notre collègue, 5 masters I-Site sont constitutifs de l'EUR EIPHI, sachant qu'au sein de l'EUR EIPHI, vous avez des masters I-Site qui sont des masters portés par UBFC, qui sont délivrés par UBFC, dont les diplômes sont délivrés par UBFC. Au sein de l'EUR EIPHI, vous avez à la fois ces masters qui sont portés par UBFC, mais vous avez également d'autres masters qui sont portés par les établissements et dont les diplômes sont délivrés par les établissements.

Je me suis dit que vous pourriez éventuellement avoir des questionnements par rapport à la différence entre les masters dont ont fait l'objet la présentation précédente et celle-ci.

**M. Grevey.**- Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Je vous propose de voter et donc de valider les capacités d'accueil, le calendrier et les modalités de sélection en première année du diplôme national de Master à UBFC pour l'année universitaire 2021-2020.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je vous remercie.

## 10. RITM'Hyc : 7<sup>ème</sup> levier de transformation du projet RITM-BFC

**M. Grevey.**- Nous pouvons passer au dossier suivant qui nous est présenté par Frédéric Muyard qui est coresponsable, avec Sophie Morlaix, du projet RITM, qui est un projet du PIA. Ce projet RITM du PIA, qu'on appelle RITM'Hyc, est un volet sur l'hybridation des formations.

**M. Muyard.**- Merci Monsieur le Président, cher Dominique.

Je veux tout d'abord vous remercier conjointement, avec Sophie, pour la confiance que vous nous accordez pour porter ce projet RITM, donc au CA et au Président.

Il est vrai que les établissements membres d'UBFC, au travers d'UBFC, ont répondu à un appel à projets PIA 3 Hybridation des formations dans l'enseignement supérieur qui est paru en juin dernier. Nous avons trois ou quatre semaines, c'était donc un exercice quasiment impossible qui a été réalisé sous la coordination de Sébastien Chevalier, que l'on peut saluer pour son engagement, avec tous les établissements qui avaient déjà travaillé et qui avaient donc un certain nombre d'idées et de projets autour de l'hybridation suite au premier confinement. Cela a été un accélérateur assez important. Nous avons réussi conjointement à déposer un projet dans les temps au PIA 3.

Notre dossier n'a pas fait partie des 15 dossiers retenus sur les 50 déposés. En revanche, nous avons reçu, fin octobre dernier, une intéressante note de la DGESIP qui nous disait que notre projet avait tout de même retenu leur attention et que nous bénéficions d'un fonds d'amorçage de 1 million d'euros que la DGESIP a obtenu sur le plan de relance géré par Bercy.

Le projet d'origine que nous avons déposé début juillet était d'un montant de 3,9 millions, du moins la demande était de 3,9 millions d'euros. En quasiment 15 jours -

avec là encore un exercice assez compliqué -, nous avons remis à l'échelle de ce million d'euros le projet d'origine. Cela a vraiment été un gros travail, une grosse réactivité et je pense que l'on peut saluer la réactivité de tous les établissements qui, week-end compris, ont fait le job puisque la DGESIP nous a mis la pression pour que la convention soit finalisée au 1<sup>er</sup> décembre. Au final, ils nous ont demandé que la convention soit finalisée pour le 18 décembre. Ceci pour garantir l'obtention par le ministère de l'Enseignement supérieur des fonds du plan de relance.

Nous avons évidemment redessiné un projet qui est absolument conforme au projet initial, qui comporte deux axes. Le premier est sur la transformation pédagogique avec deux actions, la création de contenus et la mise à disposition de l'accès aux flux numériques parce que l'équipement est tout de même assez fondamental pour pouvoir être en appui de toutes les nouvelles modalités. L'axe 2 concerne l'accompagnement des usagers, étudiants, enseignants et personnels avec les actions 3 à 7 :

- action 3 : accompagnement des enseignants ;
- action 4 : accompagnement par des pairs, des tuteurs, des primo-arrivants qui est quelque chose d'extrêmement important ;
- action 5 : tout ce qui concerne la dimension d'apprendre à apprendre, avec un *serious game* et une application mobile FlexApp ;
- action 6 : reconnaissance de l'engagement étudiant ;
- action 7 : la création d'une communauté de praticiens qui est quelque chose d'important.

Ce qui nous anime sur RITM, c'est créer une dynamique collective au niveau du site, une intelligence collective en ce qui concerne l'innovation pédagogique, la transformation pédagogique au service de la réussite des étudiants.

RITM'Hyc devient le 7<sup>ème</sup> levier de transformation du projet RITM-BFC, donc du nouveau cursus à l'université. C'est tout à fait cohérent et c'est une véritable force. Je pense d'ailleurs que si notre projet n'a pas été retenu dans la première phase, le fait qu'il ait tout de même été remarqué n'est pas étranger au fait que nous avons déjà une coordination qui existe, avec des organes de pilotage au sein de RITM qui sont performants. Il est important de le souligner.

Vous avez la répartition dans le tableau, page 3 du rapport, donc la répartition de ce million d'euros entre les différents établissements. Nous avons fait ce travail en toute transparence avec les établissements par rapport aux projets qu'ils menaient. Vous avez le détail sur le tableau.

Ce qui est à souligner également, c'est que s'agissant d'argent du plan de relance, nous avons des indicateurs à remonter tous les 3 mois, ce qui est un exercice compliqué. Les indicateurs choisis par le ministère sont des indicateurs assez macroscopiques, c'est le nombre d'étudiants concernés par les Unités d'Enseignement, le nombre d'établissements du site impliqués dans les actions. Là, nous n'avons pas de souci parce que tout le monde est impliqué dans la plupart des actions.

Nous avons également établi, en relation et en discussion avec notre conseiller scientifique et technique du ministère qui est attiré à notre NCU, un certain nombre d'indicateurs spécifiques à nos actions, mais qui seront des indicateurs que nous saurons remonter régulièrement. C'est un gros travail et cela va nécessiter une extrême fluidité des liens entre les établissements, UBFC et les services gestionnaires puisqu'on devra remonter non seulement l'état des indicateurs, mais en même temps l'état des dépenses. C'est en effet de l'argent que nous devons dépenser en priorité sous peine que la DGESIP se voie retirer ces crédits par Bercy.

La convention cadre DGESIP / UBFC a été signée par le Président hier et la signature de la DGESIP ne devrait plus tarder. Tout cela va se poursuivre avec des conventions de reversement entre UBFC et les établissements membres. Tout cela est en cours de rédaction et de préparation pour que ce soit mis en œuvre au plus tôt début 2021.

Le point 2 concerne la synthèse définitive des reversements de RITM NCU, c'est-à-dire du Nouveau Cursus à l'Université, auprès des établissements. Au CA du 18 juin dernier - vous n'étiez pas encore élus -, il y a eu une présentation des estimations

budgetaires et vous avez ici les montants réajustés, en fait la réalité des montants.

Par rapport à ce qui a été présenté le 18 juin, vous avez tout ce qui concerne les projets, donc les appels à projets, les actions qui sont financées dans les différents leviers de RITM. Vous avez également les projets à hauteur de 250 000 € qui ont été retenus par le Copil RITM au mois de juin dernier pour accélérer l'hybridation des enseignements. En fait, le Copil RITM a choisi un certain nombre de projets qui avaient déjà été lauréats mais pas complètement financés au départ, ainsi que des projets qui concernaient bien évidemment l'hybridation et qui avaient une vocation à être essaimés. Ces 250 000 € ont été répartis sur sept projets qui seront essaimés sur le site Bourgogne-Franche-Comté.

Par ailleurs, vous avez un avenant sur un financement de thèse de 50 000 €.

Le montant total à répartir entre les établissements est de 691 938 €. Nous vous demanderons de vous prononcer sur cette répartition.

Troisième point. Pour RITM'Hyc, je vous ai dit qu'il fallait remonter des indicateurs tous les 3 mois. Pour RITM, la fréquence n'est pas de 3 mois, mais elle est tout de même assez fréquente. S'appuyant sur l'expérience et l'expertise d'UBFC et des établissements membres pour gérer des projets structurants, on arrive finalement aujourd'hui à avoir une fluidité très intéressante entre les différents services concernés, c'est-à-dire les services gestionnaires à UBFC, les services gestionnaires dans les établissements membres, financiers, les différents relais, les composantes également parce que, souvent, cela passe dans les composantes des établissements membres, ainsi que les services financiers et les porteurs de projet. Un gros travail a donc été fait par l'équipe pour faire en sorte de bien sensibiliser tous ces différents acteurs, y compris les porteurs de projet, aux aspects financiers, à l'éligibilité de leurs dépenses et les services financiers à la notion de projet.

Ce travail porte ses fruits puisqu'il y a déjà trois procédures qui ont été établies avec l'université de Bourgogne, l'université de Franche-Comté et AgroSup Dijon qui fluidifient tout cela. Les autres établissements peuvent s'inspirer de ce travail. On peut donc se féliciter que les choses avancent dans ce sens parce qu'on s'est souvent aperçu qu'il y avait pas mal de grains de sable dans toute la circulation de ces données. Cette fluidité est absolument nécessaire pour un fonctionnement optimal du site et pour faire en sorte que la notion de projet soit vraiment ce qui nous motive et qu'on ne s'arrête pas à des difficultés administratives. C'est un travail difficile, mais on avance et c'est très important.

RITM, donc en fait le NCU, fera l'objet d'une évaluation en juillet 2021 pour un *go / no go*, c'est-à-dire pour la poursuite ou pas du projet. On est assez confiant par rapport au déroulé actuel. Merci.

**M. Grevey.**- Merci Frédéric. Est-ce que vous avez besoin d'informations complémentaires ou est-ce que vous avez des questions ?

**Mme Munier-Jolain.**- C'est une question qui ne porte pas sur la délibération.

Il se trouve qu'en Bourgogne-Franche-Comté, nous avons un laboratoire qui est assez réputé, qui est le laboratoire Foap, le laboratoire formation apprentissage professionnel, dont AgroSup fait partie, avec le CNAM. Je voulais savoir s'ils étaient associés sur un volet recherche en accompagnement de ce projet.

**M. Muyard.**- *Via* AgroSup, *via* les différents acteurs, il l'est. Il ne l'est pas directement. Par exemple, il y a deux doctorants qui sont financés, l'un en partenariat avec l'université de Lons, sauf erreur, et l'autre avec l'université de Franche-Comté, avec la fédération de recherche en éducation. Mais je ne voudrais pas dire de bêtises parce que je ne suis pas encore entré dans tous les détails.

Mais s'il est associé, c'est de manière indirecte à ce stade. Je ne saurais pas vous en dire plus.

**M. Grevey.**- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Je vous propose de bien vouloir délibérer sur la proposition qui est dans votre

rapport et que j'ai dû reporter à l'écran de façon fidèle puisque j'ai dû faire un copier-coller.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je vous remercie et je remercie Frédéric pour son engagement.

## **11. Dépôt de demandes de contrats doctoraux par UBFC en réponse au Règlement d'intervention « Recherche 2021 » de la Région**

**M. Grevey.**- Maintenant, nous avons un dépôt de demandes de contrats doctoraux auprès de la Région, avec Claudia.

**Mme Laou-Huen.**- Philippe Lutz, le directeur de l'école doctorale, vous prie de l'excuser pour son absence. Je vais donc être sa porte-parole aujourd'hui.

Je vais revenir sur le Conseil régional, de nouveau. Cette fois-ci, je vais parler du règlement d'intervention « Recherche 2021 » qui comprend plusieurs dispositifs dont les contrats doctoraux, qu'ils soient secs ou environnés avec les projets d'Envergure ou d'Amorçage.

Depuis 2017, UBFC est déposant et bénéficiaire des crédits Région sur ces thèses puisque UBFC est l'établissement qui délivre le diplôme de doctorat. UBFC a donc notamment pour mission de déposer les demandes de thèse qui sont issues des porteurs de projet rattachés aux établissements membres d'UBFC.

En revanche, UBFC ne dépose pas les projets de thèse qui sont portés par les organismes ou instituts de recherche, c'est-à-dire CNRS, INRAE et INSERM qui sont chargés, de leur côté, de déposer leur demande de thèse sur la fameuse plateforme de dépôt Olga.

Cette année, la mission doctorale d'UBFC a reçu 77 demandes de thèse, ce qui est en légère baisse par rapport à l'année dernière. Sur les 77, 70 vont être déposées par UBFC et dont UBFC sera bénéficiaire si jamais ils sont retenus. Et puis sept autres projets qui vont être déposés par les instituts de recherche.

Vous avez dans l'un des tableaux la répartition de ces demandes de thèse sur les six écoles doctorales d'UBFC. Vous pouvez constater qu'il y a une répartition assez équilibrée, avec 12 thèses pour Carnot Pasteur, 11 pour l'école DGEP par exemple.

Il faut aussi savoir qu'UBFC a été missionné – comme cela a été dit hier en conseil académique - pour donner un avis pédagogique sur ces demandes de thèse, c'est-à-dire sur les trois critères, si le directeur de cette thèse fait du sur-encadrement de cette thèse, auquel cas l'école doctorale émettra un avis défavorable ou réservé sur cette thèse. Les autres critères sont : le respect des règles de fonctionnement de l'école doctorale par l'encadrant et les difficultés d'encadrement qui peuvent parfois intervenir dans ces travaux pendant 2 ou 3 ans.

UBFC intervient non seulement dans le dépôt de thèse, mais aussi dans l'instruction de ces avis.

Ces dépôts doivent avoir lieu aujourd'hui puisque nous sommes le 17 décembre. C'est aujourd'hui la date butoir pour valider ces dépôts, c'est la raison pour laquelle je vais revenir sur un premier rapport qui a été présenté par mon collègue juriste, Emmanuel Paris, qui proposait justement de faire en sorte que le dépôt sur Olga soit facilité, soit plus fluide, plus réactif puisque jusqu'à maintenant nous étions obligés d'attendre les CA pour pouvoir valider ces dépôts. Ce qui est une contrainte parce qu'il n'est pas toujours évident de synchroniser à la fois le calendrier des instances d'UBFC et le calendrier des commissions permanentes de la Région. C'est aussi une des raisons qui fait qu'il vous a été proposé de faciliter ce dépôt par une délégation de pouvoir au président.

Là, il s'agit d'une délibération.

**M. Grevey.**- Merci. Est-ce que vous avez besoin de compléments d'information ?

**Mme Munier-Jolain.** - Tout d'abord, je voudrais dire que c'est vraiment très appréciable que nous ayons ce soutien de la Région pour accueillir des doctorants sur le site, c'est extrêmement important.

Je voudrais revenir sur les critères de sélection, en particulier pour les thèses sèches. Les thèses sèches peuvent être demandées à 100 % à la Région et là, il n'y a aucun problème avec les critères de sélection qui sont définis. En revanche, elles peuvent aussi être demandées à 50 % en cofinancement de financements déjà acquis, soit des financements des établissements, soit des financements obtenus dans des projets. Auquel cas, ces financements ont déjà fait l'objet d'une expertise scientifique.

Je trouve donc qu'il serait tout de même important que pour des thèses cofinancées, il figure parmi les critères de sélection le fait que le cofinancement est acquis. Parce que l'année dernière, on s'est retrouvé avec des cofinancements acquis qui avaient été expertisés par des conseils scientifiques, qui se sont retrouvés classés en dernier, ce qui a posé des problèmes aux établissements. On a été obligé de réintervenir auprès de la Région et c'était un petit peu embarrassant. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est qu'il est écrit : « *UBFC ne sera pas bénéficiaire des demandes de financement des contrats doctoraux déposés par les organismes de recherche* ». Je crois qu'il n'y a qu'INRAE qui peut déposer. Il me semble que le CNRS et l'INSERM ne peuvent pas déposer.

Et lorsque les thèses sont sèches, je demande que ce soit UBFC qui soit bénéficiaire de la thèse. C'est-à-dire qu'on est bénéficiaire de la demande que si on est cofinancier. C'est une petite subtilité.

Il faudrait donc peut-être voir, l'année prochaine, pour que ce soit UBFC qui dépose aussi ces thèses-là.

**Mme Laou-Huen.** - On pourrait effectivement échanger là-dessus.

Je voudrais tout de même préciser, parce que ce n'était pas clair, le processus de sélection des thèses. Qu'elles soient sèches ou environnées Amorçage et Envergure, la mission d'UBFC dans ce dispositif et à travers ses écoles doctorales est de donner un avis pédagogique. Cet avis pédagogique est transmis aux établissements qui sont chargés de classer les projets. Nous ne les classons pas, nous donnons un avis pédagogique. Nous envoyons cet avis aux établissements qui procèdent au classement des projets, des thèses et ensuite il y a le troisième maillon de la chaîne avec l'intervention du Conseil régional pour appliquer ses propres critères qui sont, par exemple, la répartition géographique des travaux de thèse qui sont conduits à l'échelle BFC.

Nous n'intervenons donc pas du tout dans le classement. Nous donnons juste un avis pédagogique et ensuite charge à l'établissement de la classer.

**Mme Munier-Jolain.** - Ce n'est pas ce qui s'est passé l'an dernier. Sur les thèses sèches, le classement a été donné par les pôles et les établissements n'ont pas été informés et sollicités.

**Mme Laou-Huen.** - L'année dernière, effectivement, les thèses sèches avaient été classées par les pôles. Cette année, on n'a pas reconduit cette opération parce qu'on a senti que ce n'était pas forcément pertinent.

Cette année, les pôles thématiques ont été missionnés uniquement pour donner un avis sur le caractère interdisciplinaire des projets structurants d'Envergure. Mais cette année, UBFC n'est pas du tout intervenu dans le classement des projets quels qu'ils soient, Envergure, Amorçage, ANR, thèse, etc.

Là, c'est simplement l'avis pédagogique qui doit être pris en compte par les établissements. Après, que ce soit financé ou pas, c'est au niveau de la Région.

**Mme Munier-Jolain.** - Sur le site Olga, sur les thèses, les établissements ne peuvent pas apporter de classement.

**Mme Laou-Huen.**- C'est écrit sur le site Olga ?

**Mme Munier-Jolain.**- Non, ce n'est pas écrit, c'est qu'il n'y a pas la case. J'en suis sûre.

**Mme Laou-Huen.**- Je ne dis pas le contraire. Sur la plateforme Olga, lorsqu'UBFC dépose un projet de thèse, il y a un champ où il est écrit, en gros, « Quel est l'avis de l'école ? ». Si l'ED SPIM a émis un avis favorable à cette thèse, nous mettons « avis favorable ».

L'année dernière, il y avait non seulement ce champ concernant l'avis pédagogique des écoles et en plus il y avait le classement du projet de 1 à 5.

**Mme Munier-Jolain.**- On reverra peut-être cela ensemble.

**Mme Laou-Huen.**- Oui. Mais là, UBFC n'intervient pas du tout, c'est au niveau des établissements.

**Mme Munier-Jolain.**- C'était juste pour vous dire qu'on ne peut pas donner de classement parce qu'il n'y a pas de champ pour le donner.

**Mme Laou-Huen.**- La Région attend peut-être de recevoir ce classement par mail ou par une autre voie de communication. C'est d'ailleurs ce qu'on a fait l'année dernière. Quand il s'agissait de donner l'avis des pôles thématiques sur des thèses ou autres projets d'Envergure, il suffisait que j'envoie par mail le compte rendu directement au Conseil régional sans passer par la plateforme Olga.

**Mme Munier-Jolain.**- Pour tous les autres instruments, il y a un champ pour le classement sauf pour les contrats doctoraux. J'en avais conclu qu'à nouveau, les établissements ne donnaient pas de classement. C'est pour cela que lorsque j'ai vu la délibération, j'ai été surprise. Mais on verra cela ensemble.

**Mme Laou-Huen.**- D'accord.

**M. Grevey.**- En tout cas, nous ne donnons pas de classement.

**Mme Laou-Huen.**- Je pense que la commission permanente de la Région va se tenir au mois de mars pour ces dispositifs-là et, en général, il y a toujours une réunion de *débriefing* qui est organisée pour voir ce qui a marché et ce qui n'a pas marché. Je pense que ce sera l'occasion de remettre les choses à plat.

**M. Genelot.**- L'avis pédagogique donné par UBFC est-il contraignant ou simplement informatif ?

**Mme Laou-Huen.**- En gros, est-ce que c'est consultatif ou décisionnel ?

**M. Genelot.**- Oui.

**Mme Laou-Huen.**- C'est plutôt décisionnel. C'est-à-dire que l'établissement a intérêt à tenir compte de cet avis pédagogique. Si on a un encadrant qui demande une thèse et qui a déjà six thésards à encadrer, on peut avoir un doute sur la qualité des travaux qui seront conduits. L'établissement n'a donc pas du tout intérêt à accepter ce projet. Et en général, les établissements respectent l'avis des écoles. C'est donc plus que consultatif, finalement.



**M. Grevey.-** Est-ce que je vous propose de passer au vote ? (*Approbation générale*)

Il s'agit de bien vouloir prendre connaissance, il faut donc délibérer afin d'être en accord avec le rapport qui a été présenté.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Je vous remercie.

## 12. Calendrier des Conseils d'administration d'UBFC – janvier à juillet 2021

**M. Grevey.-** Je vous propose de passer au rapport n° 12 qui concerne le calendrier des conseils d'administration.

Nous avons élaboré un calendrier classique avec l'alternance Dijon / Besançon. C'est un calendrier des réunions ordinaires. Nous allons regarder pour mettre en place des réunions soit sous forme hybride idéalement, c'est-à-dire distancielle et présentielle, ou bien sous forme distancielle si on n'arrive pas à faire complètement de l'Hybride. Ici, je pense que l'on doit pouvoir faire de l'hybride. Sur Dijon, il faut que l'on regarde parce que dans la salle Multiplex, je ne maîtrise pas.

Je ne sais pas si Madame Clerget sait ?

**Mme Clerget.-** Je ne sais pas.

**M. Grevey.-** On va donc regarder cela de plus près et on organisera des conseils d'administration extraordinaires, peut-être plutôt en distanciel, déjà pour le budget. Je vais regarder avec notre juriste et avec le rectorat ce qu'il faut que nous fassions, s'il y a des délais à respecter car je suis absolument incompetent sur ce genre de chose. Je suis trop neuf dans la fonction pour l'avoir déjà vécu.

On parlera également de la commission des statuts.

Il faut déjà que l'on prenne acte des dates qui sont prévues pour le conseil d'administration. Je ne pense pas qu'il y ait besoin de vote, c'est une information. Vous l'avez dans le rapport.

## 13. Questions diverses

**M. Grevey.-** En question diverse, je vais vous proposer d'aborder la commission des statuts. Nous allons nous réunir, pour les personnes qui sont concernées, tous les mercredis à partir du 5 janvier, entre 14 et 15 heures 30. Nous ferons au moins la première réunion en visio. Si on arrive à bien fonctionner en visio, on continuera en visio, parce que sinon, cela fait beaucoup de trajets pour une heure et demie de réunion, d'autant qu'on nous annonce que la pandémie risque d'être un peu compliquée en début d'année. Il ne faudra donc pas nous exposer de trop pour pouvoir fonctionner.

Souhaitez-vous aborder d'autres questions ?

**M. Genelot.-** Du coup, on aurait l'adoption des statuts le 11 mars et, à partir du 11 mars, on aurait leur adoption dans les établissements pour être conforme au calendrier. C'est cela ?

**M. Grevey.-** Le 11 mars, certains établissements pourraient déjà les avoir validés.

**M. Genelot.-** Oui, ce n'est pas limitatif.

**M. Grevey.**- En théorie, il faudrait que cela passe en dernier chez nous, mais cela risque d'être compliqué. On fera peut-être un CA extraordinaire. On verra en fonction de l'avancée que l'on aura au niveau du groupe de travail.

**M. Genelot.**- On n'a pas une première phase d'adoption du projet de statuts pour pouvoir ensuite le présenter aux établissements ?

**M. Grevey.**- Si, c'est-à-dire qu'on va travailler en commission et on fera vraisemblablement un ou deux conseils d'administration extraordinaires pour présenter le résultat, pour présenter les arbitrages parce qu'il n'est pas dit qu'en groupe de travail, on tranche sur tout. Je pense qu'il faudra qu'on arrive avec des solutions alternatives et que ce soit le conseil d'administration qui décide finalement quelle voie on retient ou qu'il ait d'autres idées plus intéressantes.

Nous, il faut que nous déblayions le travail et qu'on le présente devant l'ensemble du conseil, qu'on débattenne, qu'on échange par exemple sur la taille des CA, qui est élu au CA, comment on fait, donc ce genre de choses qui sont très importantes et bien d'autres.

La première réunion aura lieu le mercredi 6 janvier. On vous enverra un message avec un lien et tout ce qui va bien pour pouvoir commencer à travailler. Et on fera forcément des conseils d'administration extraordinaires, je pense qu'il en faut au moins deux. Il y aura en tout cas une présentation le 28 janvier, cela me paraît clair, et ensuite peut-être dans le courant du mois de février.

Est-ce que vous voulez aborder d'autres points ?

**M. Besnard.**- J'avais juste une réflexion sur la transmission des documents. Là, on a reçu tous les documents par mail. Je suppose que chacun les stocke sur son PC. Ne pourrait-on pas imaginer et regarder cela aussi d'un point de vue juridique pour avoir un serveur de dépôt où on puisse aller chercher ces documents plutôt que de faire circuler des mégaoctets de données ?

**M. Grevey.**- Ce point a déjà été abordé. Il faut vraiment que l'on regarde cela, vous avez raison.

Est-ce qu'il y a d'autres points ? Non.

Je vous remercie pour votre présence. Je suis désolé que nous n'ayons pas réussi à voter le budget.

Je vous souhaite les fêtes les plus joyeuses et paisibles possibles. Bonne continuation.

- : - : - : - : - : - : -

*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 05).*